



République et Canton de Neuchâtel

2006 en bref

Synthèse du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
à l'appui de sa gestion



Table des matières

2006 en bref

Impressum • Mars 2007	<u>3</u>	Introduction
<i>Conception typographique</i>	<u>3</u>	Conseil d'Etat
<i>Impression et reliure</i>		Composition du gouvernement
Imprimerie Baillod SA	<u>4</u>	Département de la justice, de la sécurité et des finances
2017 Boudry		Justice
<i>Illustrations</i>		Sécurité
Nicolas Pug		Finances et impôts
		Affaires générales
		Caisse de pensions de l'Etat
	<u>11</u>	Département de la santé et des affaires sociales
		Division de la santé
		Division des affaires sociales
	<u>17</u>	Département de la gestion du territoire
		Généralités
		Office des transports
		Office du logement
		Service des ponts et chaussées
		Service de la protection de l'environnement
		Service de l'énergie
		Service de l'aménagement du territoire
		Service des mensurations cadastrales
		Service des forêts
		Office de la conservation de la nature
		Service de la faune
		Service des bâtiments
		Service des automobiles et de la navigation
		Service du registre foncier
		Conclusions
	<u>24</u>	Département de l'économie
		Introduction
		Secteur économie
		Secteur tourisme
		Secteur emploi
		Secteur agriculture et consommation
		Secteur migrations
	<u>31</u>	Département de l'éducation, de la culture et des sports
		Secrétariat général
		Enseignement et formation
		Sport
		Culture

1. Introduction

2006, pour la première fois depuis 1990 les comptes de l'Etat sont positifs!

Dans sa première année d'application, la limite des freins aux dépenses et à l'endettement est largement réalisée. Ce résultat est le fruit des réformes de structures en cours et des efforts menés par tous pour maîtriser les dépenses de fonctionnement de l'administration, en particulier les charges de personnel et de biens, services et marchandises.

L'évolution conjoncturelle a favorisé la croissance et les recettes de l'impôt des personnes morales et des transactions immobilières. Le Conseil d'Etat tient à souligner que l'évolution positive des finances est le résultat partagé entre l'ensemble de la population, fonction publique, bénéficiaires de subventions et contribuables fortunés, de même qu'entre les diverses tâches de l'Etat.

Ce résultat confirme une première étape vers le redressement des finances cantonales.

Cette étape est une étape de moyenne montagne, comme on a coutume de dire dans le jargon de la petite reine.

Demain et après-demain, ce sera de la haute montagne! Poursuivons ensemble!

Aujourd'hui, il importe de consolider cette amélioration en poursuivant les efforts de restructuration et de maîtrise des dépenses. Le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté de poursuivre la réforme de l'Etat avec la même intensité dans le respect de l'intérêt général du canton et de son environnement social, culturel et sécuritaire.

Neuchâtel, le 14 mars 2007

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente	Le chancelier
S. Perrinjaquet	J.-M. Reber

2. Conseil d'Etat

COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

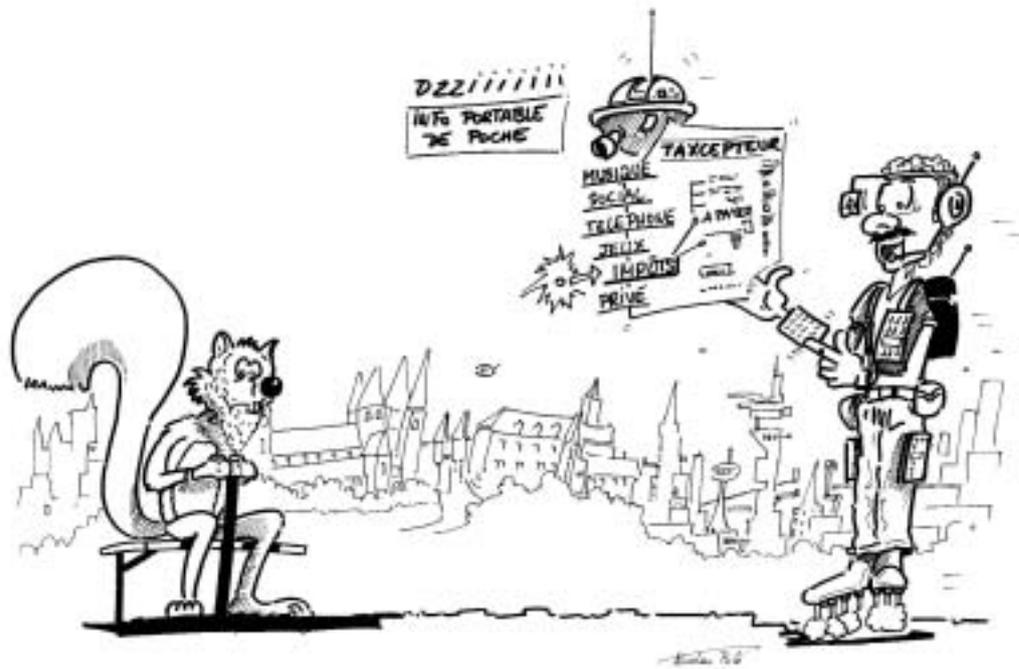
Du 1^{er} janvier au 31 mai:

M. Bernard Soguel (président)
Mme Sylvie Perrinjaquet (vice-présidente)
M. Fernand Cuche
M. Roland Debély
M. Jean Studer

Dès le 1^{er} juin:

Mme Sylvie Perrinjaquet (présidente)
M. Fernand Cuche (vice-président)
M. Bernard Soguel
M. Roland Debély
M. Jean Studer

3. Département de la justice, de la sécurité et des finances



Réforme de l'impôt: une vision pour l'avenir

A fin 2006, douze fonctions ont été supprimées aux Etablissements et installations militaires de Colombier, en raison de la diminution des prestations engendrée par la réforme Armée XXI. Le département s'est engagé à soutenir les collaborateurs-trices touché-e-s. A la fin de l'année, tou-te-s avaient trouvé une solution pour leur avenir, que ce soit par un transfert dans une unité de l'Etat ou de la Confédération, par un départ à la retraite anticipée, voire dans le secteur privé. Le département a, pendant la même période, préparé l'intégration d'une cinquantaine de collaborateurs-trices de la police de La Chaux-de-Fonds à la police cantonale, dès le 1^{er} janvier 2007, et négocié les modalités de transfert du personnel du service informatique de la même Ville à celui de l'Etat. Enfin, il a autorisé le service des contributions à offrir des possibilités d'annualisation du temps de travail, sur une base volontaire, afin d'accélérer le rythme de la taxation.

Ces quelques exemples sont emblématiques des travaux entrepris dans le cadre de la réforme de l'Etat, pour redéfinir les missions confiées à nos institutions, améliorer encore la qualité des prestations, réduire certains coûts ou augmenter la productivité de certaines unités. Des processus de réorganisation et de redéploiement aussi complexes que ceux qui sont menés aujourd'hui dans l'ensemble de l'administration ne peuvent réussir qu'avec un

engagement sans équivoque de la part des cadres et une participation active de leurs collaborateurs-trices. Nous avons toujours été convaincu que la réforme de l'Etat n'avait pas besoin d'être encadrée par des cohortes de consultants. En effet, notre administration constitue à elle seule un gisement de compétences et d'expériences qui ne demande qu'à être exploité, comme l'a clairement démontré le projet RECOLTE.

Ceci a eu pour corollaire un engagement important de notre département dans la mise à disposition de procédures de décision, d'outils de travail et de standards communs à l'ensemble des départements. Afin d'assurer un traitement rigoureux des dossiers soumis au Conseil d'Etat, les services centraux ont ainsi été appelés à soutenir les départements et à préavisier leurs propositions.

Mais le succès de la réforme de l'Etat dépend encore d'une gestion des ressources humaines renouvelée. C'est pourquoi ce secteur a été l'une de nos priorités de l'année écoulée. Ainsi, une nouvelle convention règle, depuis le milieu de l'année, les relations entre l'Etat et les associations du personnel de la fonction publique; un accord salarial pour les années 2007 à 2009 a été trouvé; un programme d'encouragement à la retraite anticipée a été accepté par le Grand Conseil; les négociations permettant de fixer les modalités de suppressions

de postes engendrées par des réorganisations sont sur le point d'aboutir; enfin, un groupe de travail est à pied d'œuvre pour jeter les bases d'une politique familiale et d'égalité au sein de l'administration. Car il ne suffit pas de réinventer l'Etat: encore faut-il que les femmes et les hommes qui le feront vivre puissent s'y épanouir.

Le secrétariat général (SJSF) a été mis à contribution pour appuyer le chef du département dans la préparation et le suivi des séances du Conseil d'Etat et des sessions du Grand Conseil. Il en a été de même, pour les tâches courantes, sur le plan interne. Outre sa fonction centrale d'état-major, le secrétariat général a par ailleurs suivi, sur mandat du chef du DJSF, les projets de réformes lancés depuis le début de la législature, notamment dans les secteurs de la justice, de la police, de la sécurité, des contributions et de la caisse de pensions. Il appuie enfin le chef du département dans la coordination des réflexions et des travaux menés par les services centraux dans le cadre de la réforme de l'Etat et de la mise en œuvre de la RPT, projet dont il assure la gestion d'ensemble pour l'administration cantonale.

Pour l'office d'organisation, le début de l'année 2006 a été marqué par l'opération Récolte: 498 propositions faites par les collaborateurs-trices de 68 unités ont été recueillies. Les restructurations initiées dans les services ont occasionné des travaux qui ont bénéficié de l'appui logistique et méthodologique de l'office. Dans cette perspective, un vade-mecum de la restructuration a été établi. Il s'est aussi agi de dresser des catalogues de prestations, de décrire des processus, de redéfinir des aménagements de locaux et d'animer les réflexions sur de nouvelles organisations.

En 2006, **l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)** a vu ses missions recentrées sur l'interne de l'administration cantonale neuchâteloise (ACN), ceci dans le but d'y mettre en œuvre une politique familiale et d'égalité. L'OPFE a par ailleurs été chargé d'étudier la possibilité de créer une crèche pour le personnel de l'Etat. C'est pourquoi l'OPFE s'est montré moins actif à l'externe qu'il ne l'a été ces trois dernières années. En 2006, il a notamment mené des actions dans les domaines de la formation, du harcèlement, de la violence conjugale ou des inégalités salariales.

JUSTICE

Cette année encore, le **service de la justice**, en dehors de sa mission administrative, a participé, dans le cadre du projet «Marguerite» à la réflexion sur les lois intéressant l'organisation judiciaire et particulièrement celle relative à l'entrée en vigueur de la partie générale révisée du code pénal. Les états généraux de la justice réunis en novembre à l'initiative du chef du DJSF, sur le thème «La justice de demain» ont rassemblé quelque 100 participant-e-s de tous les horizons: professeurs d'universités, juges, députés, greffiers, fonctionnaires.

Au **service pénitentiaire**, l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2007, du nouveau Code pénal suisse a exigé des adaptations légales et la mise en place de nouvelles structures, comme la commission de dangerosité. L'office d'application des peines a été doté d'un outil informatique pour gérer la détention des personnes condamnées conformément au nouveau droit. Il a fallu malheureusement déplorer trois décès à la prison préventive de La Chaux-de-Fonds, une tentative de suicide à l'EEP Bellevue, une tentative d'évasion commise par une personne souffrant de troubles psychiques et plusieurs bagarres, principalement à la prison préventive.

Le nombre de journées de détention a atteint un record en 2006, avec 48.863 contre 46.158 en 2005. Le travail d'intérêt général (TIG) a littéralement explosé pour atteindre 22.711 heures contre 19.017 heures en 2005 (augmentation de 19%). Le coût des placements hors canton est aussi en forte augmentation. Les trois établissements du canton ont été soumis à de très fortes sollicitations, de même que l'office d'application des peines et l'état-major du service.

A la place du projet de Cornaux, le Conseil d'Etat s'est décidé pour le «concept pénitentiaire 2006-2009», qui projette la rénovation de la prison préventive, ainsi que la réfection du bâtiment de Gorgier, avec une augmentation globale de la capacité d'accueil. Le coût total est estimé à 20,5 millions de francs contre 30 pour celui de Cornaux. Les places supplémentaires prévues à Bellevue généreront des recettes supplémentaires ou une diminution de charges pour les placements neuchâtelois «hors canton».

Au **service de probation**, la charge de travail a considérablement augmenté dans les établissements comme le nombre de journées de détention. Le nombre de mandats ambulatoires en cours, en 2006, est distribué de manière relativement uniforme sur l'année et se montre équivalent à l'année 2005. Néanmoins, le nombre des mandats confiés au service est en hausse régulière année après année, ce qui exige une attention constante pour identifier correctement les problématiques, faire appel aux différentes compétences offertes par le réseau psycho-social cantonal, poursuivre la réflexion sur les rationalisations des tâches administratives ou des lieux de fonctions et repenser périodiquement la pratique du service. Ceci tout en assurant avec efficacité et rigueur sa mission particulière et spécialisée telle que définie par le Code pénal.

SECURITE

L'année 2006 a été marquée par le projet « Grande Abeille » qui vise à intégrer, au 1^{er} janvier 2007, le corps de police de la Ville de La Chaux-de-Fonds au sein de la **police cantonale**. Il s'agira de mettre en œuvre une nouvelle forme d'organisation de la sécurité publique dans la troisième ville de Suisse romande, à travers un contrat de prestations, entre les autorités communales et le chef du DJSF, portant sur une somme de CHF 5'400'000.— représentant le financement de 35 collaborateurs-trices en équivalents plein temps.

Ce processus d'intégration et les expériences réalisées dans le cadre du projet « Police 2006 » ont amené le Conseil d'Etat à décider de constituer une police unique, à terme pour l'ensemble du canton. Cette réforme permet de repenser en profondeur l'organisation de la sécurité publique par une reprise des tâches de police de proximité par l'Etat. En septembre, le Grand Conseil a été saisi d'un projet de loi qui fait l'objet d'une discussion approfondie au sein d'une commission ad hoc et qui devrait entrer en vigueur en 2007. A fin 2006, ce ne sont toutefois pas moins de 14 communes qui avaient d'ores et déjà ouvert des négociations avec la police cantonale en vue de la conclusion d'un contrat de prestations.

La statistique 2006 de la criminalité montre que ses performances dans le domaine de

l'élucidation des délits sont une nouvelle fois très largement supérieures à la moyenne nationale (20%) : le taux de 38 %, en 2005, a progressé pour s'élever à 40 %. Ces résultats sont le fruit des efforts consentis ces dernières années pour améliorer les outils de travail des policiers ainsi que de la volonté de traiter toutes les infractions avec la même rigueur.

Il faut noter en particulier la diminution de la criminalité en matière d'atteintes au patrimoine : diminution de 10 % pour le total des infractions contre le patrimoine, pour les vols simples, pour les vols par effraction et les vols par introduction clandestine.

La statistique des accidents semble prouver que les nouvelles dispositions relatives à l'ivresse au volant, introduites en 2005, et l'engagement accru des radars de contrôle de la vitesse ont permis de maintenir le nombre des victimes de la route au niveau de l'année dernière. 6 personnes ont été tuées sur les routes durant l'année 2006, contre 7 l'année précédente. Un record pour les 36 dernières années ! A titre de comparaison, 59 personnes avaient trouvé la mort sur les routes neuchâtelaises en 1970.

En terme de gestion de l'ordre public, l'année 2006 a à nouveau été marquée par plusieurs engagements des unités de maintien de l'ordre, en particulier lors de matchs de football à risque lors des rencontres de Neuchâtel-Xamax à La Chaux-de-Fonds. A trois reprises, les risques de débordements ont nécessité le déploiement d'effectifs importants.

Le 1^{er} janvier 2006 a vu la généralisation du nouveau dispositif « police-secours », fruit de la collaboration avec les corps de police des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Grâce à cette nouvelle forme d'organisation, les doubles interventions constatées par le passé dans les villes ont été supprimées ; la « cantonalisation » des interventions urgentes permet de concentrer rapidement un nombre élevé de patrouilles lors d'un événement majeur, par exemple, lors de l'attaque d'un fourgon blindé aux Hauts-Geneveys en août 2006.

Pour le **service de la sécurité civile et militaire et les établissements militaires de Colombier**, l'exercice 2006 a été principalement marqué par les négociations avec la base logistique de l'armée sur le contrat de prestations dans le domaine de l'équipement

personnel. Le contrat d'arsenal avait été dénoncé pour le 31 décembre 2006, entraînant la suppression de 12 postes de travail à Colombier. Par ailleurs les établissements de Colombier sont rattachés au SSCM, à titre intérimaire, dès le 1^{er} janvier 2007. Sur la base d'une étude de faisabilité, un projet de fusion des deux entités actuelles, à l'horizon 2008, a été lancé.

La mise en place des organisations de protection civile s'est poursuivie selon le plan prévu et, au 31 décembre, 5 organisations sur 6 sont opérationnelles. L'instruction est entrée dans son rythme de croisière et la motivation des astreints est en générale bonne, dans les cours de base et les cours de répétition. Dans le domaine du feu, les regroupements des corps de sapeurs-pompiers ont pratiquement atteints les objectifs visés. Toutefois, le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires pour l'ensemble du canton devra faire l'objet d'une attention particulière. Plusieurs propositions de modification de la législation d'exécution sont en cours d'élaboration, dans le but de séparer les tâches de l'établissement cantonal d'assurance de celles du SSCM. Des décisions sont attendues en 2007.

Les risques de grippe aviaire sont toujours présents, bien qu'il n'y ait pas eu de recrudescence en Europe occidentale de cette épidémie pendant la migration d'automne. L'état-major de crise a suivi l'évolution de la maladie; il a mis l'accent sur la planification pour le cas d'une pandémie humaine.

FINANCES ET IMPÔTS

En ce qui concerne le **service financier**, la procédure budgétaire a été quelque peu avancée, pour que le Conseil d'Etat puisse prendre les principales décisions avant la pause d'été. Le budget 2007 était le premier à s'inscrire dans le plan financier de la législature 2006-2009. Le Conseil d'Etat a attribué aux départements les enveloppes budgétaires prévues dans la planification financière en fonction des contraintes du frein à l'endettement. Il les a chargés d'élaborer les mesures d'amélioration au niveau législatif ou réglementaire nécessaires à la réalisation de l'objectif budgétaire (excédent de charges de 45 millions de francs au plus). Afin de favoriser la participation de l'ensemble de la fonction publique à cette réflexion, le Conseil

d'Etat a lancé simultanément le projet Récolte.

Parallèlement aux mesures élaborées par les départements, le Conseil d'Etat a conclu avec les associations du personnel un accord salarial pour les années 2007-2009. En tout, le rapport à l'appui des mesures accompagnant le budget 2007 prévoyait une amélioration du résultat du budget de 48,2 millions de francs, dont 20 millions de francs au titre du report de la compensation de la progression à froid de l'impôt sur le revenu. Le renchérissement s'étant inscrit en dessous du seuil légal, le Grand Conseil n'a cependant pas eu à se déterminer sur cette question.

Au niveau parlementaire, le processus budgétaire a été fortement déterminé par les travaux de la commission «Retraite anticipée» et ceux du groupe de travail «Réinsertion professionnelle des moins de 30 ans» constitué par la commission de gestion et des finances. Ces travaux ont abouti à des solutions qui ont finalement permis au Grand Conseil d'adopter les deux projets sous une forme modifiée, tout en les inscrivant dans les contraintes budgétaires. En décembre, le Grand Conseil a adopté le budget et les mesures d'accompagnement avec divers autres amendements. L'excédent de charges, de 43,2 millions de francs, est resté le même que dans la version présentée par le Conseil d'Etat.

Par arrêté du 8 mars 2006 sur l'organisation de la réforme de l'Etat, le Conseil d'Etat a chargé les départements de requérir le préavis des services centraux sur tous les rapports qu'ils soumettent au Conseil d'Etat. En vertu de la loi sur les finances (art. 46, lettre d) et du règlement du service financier, celui-ci était déjà consulté sur les projets qui ont une incidence financière. Le nouvel arrêté lui permet dorénavant de donner plus systématiquement son préavis.

En avril, le Conseil d'Etat a accepté le rapport du comité de pilotage concernant les évaluations de subventions réalisées en 2005. Il a chargé les départements d'examiner les recommandations et, si possible, de les prendre en compte dans le budget 2007. Afin d'accélérer le processus, les travaux d'évaluation ont été intensifiés en 2006. Une quarantaine de subventions ont été traitées. Ces évaluations sont présentement entre les mains du comité de pilotage. Il transmettra ses

propositions au Conseil d'Etat au cours du premier trimestre 2007.

Comme l'année dernière, le service financier a procédé à deux reprises à une enquête auprès des départements afin d'évaluer le résultat probable des comptes. Le résultat de la première évaluation, présenté par le Conseil d'Etat en août, a montré que les comptes seraient vraisemblablement proches de l'équilibre. L'amélioration prévisible résultait principalement des rentrées fiscales accrues liées à la conjoncture économique et des dépenses moindres prévues au titre des charges de personnel, suite aux mesures restrictives mises en œuvre (délai de carence, non-remplacement de postes vacants sauf dérogation accordée par le Conseil d'Etat) et aux dispositions prises dans l'enseignement pour la rentrée scolaire 2006. La seconde évaluation a confirmé ces prévisions.

En 2006, des emprunts sont arrivés à échéance pour un montant total de 235 millions de francs. Ces emprunts ont pu être remboursés intégralement sans que l'Etat n'ait besoin d'emprunter de nouveaux fonds. De 1'715 millions à fin 2005, la dette consolidée a ainsi passé à 1'480 millions à fin 2006. Le remboursement des emprunts échus a été effectué par l'utilisation des versements de la BNS au titre de l'or excédentaire disponible à cet effet en 2006, à hauteur de 162 millions de francs, par les liquidités provenant de l'excédent de financement de l'exercice (40 millions) et, pour le solde de 33 millions de francs, par l'amélioration intervenue dans l'encaissement des impôts et les liquidités provenant de diverses variations des postes du bilan.

Les mesures prises en vue d'améliorer la perception des impôts (hausse du taux de l'intérêt moratoire, introduction de l'intérêt compensatoire à charge des contribuables personnes physiques) ont influencé positivement la manière dont les contribuables (personnes physiques) se sont acquittés du paiement de leurs tranches d'impôt 2006, ce qui s'est traduit par une amélioration du taux d'encaissement des créances fiscales. On peut estimer à quelque 18 millions de francs les liquidités supplémentaires entrées dans les caisses de l'Etat au titre de l'impôt direct des personnes physiques, ce qui a réduit d'autant le besoin de recourir à l'emprunt.

Durant le premier semestre, l'office de perception a préparé la mise en place d'une nouvelle approche de la gestion des facilités de paiement. Celle-ci est entrée en vigueur dès juillet. La pratique mise en œuvre prend mieux en compte la situation financière globale du débiteur. Les facilités de paiement pour les impôts arriérés sont échelonnées de manière à ne pas compromettre le paiement des impôts dus pour l'année courante. Une réflexion a également été conduite au sujet des remises d'impôts, l'objectif étant de mieux préciser la notion de dénuement inscrite dans la loi de même que les critères applicables à l'examen des demandes.

Le service financier et l'office du contentieux ont examiné comment certaines subventions ou d'autres prestations de l'Etat pourraient être liées à la manière dont le contribuable s'acquitte de ses impôts. La solution retenue consiste à appliquer les dispositions du code des obligations relatives à la compensation de créances (art. 120 et ss). Par arrêté du 20 décembre 2006, le Conseil d'Etat a ancré le principe de la compensation dans le règlement d'exécution de la loi sur les subventions et désigné le service financier comme organe d'exécution. La compensation s'appliquera aux créances fiscales aussi bien qu'à d'autres créances de l'Etat, qui la fera valoir notamment envers les aides financières au sens de la loi sur les subventions. Ne sont toutefois pas concernées les aides financières individuelles accordées aux personnes en difficulté.

Les mesures de rationalisation entreprises au **service des contributions** au niveau de la taxation ont encore été renforcées en 2006. Ainsi, l'envoi des déclarations d'impôt et le début de la taxation ont-ils été avancés d'une dizaine de jours. Il s'est agi également d'accélérer encore le rythme de la taxation, pour éditer le plus rapidement possible les décomptes d'impôts définitifs du plus grand nombre de contribuables et permettre aux offices de perception d'ouvrir plus tôt les procédures de recouvrement auprès des mauvais payeurs et de convenir des plans de paiements pour rattraper les retards.

Les ressources actuelles du service des contributions étant pleinement utilisées, il n'est pas envisageable de réaliser de nouveaux progrès sensibles sans une réorganisation structurelle du service et sans moyens techniques et humains supplémentaires. Les études menées

durant l'année 2006 déboucheront, dès 2007, sur la mise en production de la première étape de la taxation assistée par ordinateur (TAO), pour les déclarations d'impôt 2006. Cette innovation marquera le début d'une réorganisation en profondeur des activités de taxation et de perception, avec entre autres, la fusion du service des contributions et de l'office de perception et la possibilité de remplir la déclaration d'impôt au moyen d'un CD-rom, ou par téléchargement du programme via Internet, dès 2008 (déclaration 2007).

Les étapes ultérieures prévoient l'intégration progressive de toutes les informations que comporte la déclaration d'impôt et ses annexes dans la base de données et l'outil informatique de la taxation. Les ressources libérées grâce à la taxation automatique ou semi-automatique seront affectées à d'autres tâches, visant à améliorer le rendement de l'impôt.

Le **service des communes** observe que les communes sont encore loin d'être sorties des difficultés financières dans lesquelles elles sont plongées depuis 2003. Les comptes communaux de l'exercice 2005 bouclent sur un déficit global de 41,4 millions de francs, soit 4,7 millions de francs de moins qu'en 2004, année avec le plus gros déficit jamais constaté. Pour 2006, les déficits budgétisés totalisent 39,6 millions de francs.

En 2006, une péréquation financière verticale, financée par le fonds d'aide aux communes a été instituée. D'un montant de 1,1 million de francs, elle a bénéficié à 10 communes. Le calcul de la péréquation horizontale a été revu suite au transfert fiscal lié au désenchevêtrement: l'impôt des personnes morales n'est plus pris en compte pour déterminer l'indice de charge fiscale. Pour la première fois en 2006, une péréquation budgétaire (pour 2007) a été établie sur la base des tableaux de bord fiscaux connus à fin août.

Les projets de fusion de communes ont continué de se développer en 2006. Les premiers devraient aboutir en 2008. Les aides à la fusion ont été doublées grâce au fonds destiné aux réformes de structures des communes, de 20 millions de francs à disposition des communes pour autant qu'elles fusionnent avant fin 2010. Ce fonds soutient également les regroupements et réformes impliquant l'Etat et les communes. A ce titre, il a octroyé

un premier subside pour l'intégration d'une police communale dans la police cantonale.

AFFAIRES GENERALES

Le **service juridique**, en matière de contentieux, a préparé plus de 850 décisions incidentes et finales à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres unités administratives. Les recours sont habituellement traités dans un délai de quatre à six mois. L'activité du service en relation avec le traitement du contentieux a généré plus de 3000 notes, courriers, mails et avis divers. Pour répondre aux demandes du Grand Conseil, de son bureau, de sa présidence et de ses commissions, du Conseil d'Etat et des départements, de la chancellerie d'Etat et des unités administratives qui leur sont subordonnées ainsi que des établissements de l'Etat, le service juridique a rédigé près de 500 avis de droit écrits concernant l'ensemble des activités de l'Etat, auxquels s'ajoutent les quelque 1200 conseils juridiques fournis oralement.

En matière de législation, le service juridique a à nouveau été particulièrement sollicité en 2006. On peut souligner en particulier les adaptations réglementaires rendues nécessaires par la nouvelle organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale, par les adaptations de la législation cantonale à la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe, ainsi que par les mesures en relation avec la réorganisation de l'Etat (retraite anticipée) et le budget 2007 (évolution du traitement du personnel, insertion professionnelles des moins de 30 ans, mesures d'amélioration des finances accompagnant le budget 2007). Il convient également de mentionner différents projets de lois en cours d'examen, comme par exemple le projet de loi sur la police cantonale. Les prestations fournies en matière de législation ont nécessité une mobilisation importante du service.

S'agissant du projet Marguerite, 2006 a permis l'adoption par la commission législative de trois rapports importants élaborés dans le cadre de cette organisation et concernant le statut des magistrats, l'institution d'un Conseil de la magistrature et la création d'un Collège des juges d'instruction. Ces projets ont été examinés par le Grand Conseil au début 2007.

Les objectifs du Conseil d'Etat pour la présente législature ont un impact important sur l'activité du **service des ressources humaines** (SRH). La maîtrise des charges de personnel constitue un élément important du redressement des finances de l'Etat. L'année 2006 a donc été marquée par l'entrée en vigueur d'un arrêté du Conseil d'Etat qui limite de manière importante les réengagements de personnel dans les services de l'administration et qui renforce le rôle de supervision et de contrôle en matière de gestion des effectifs.

En parallèle, un projet d'encouragement à la retraite anticipée a été élaboré en collaboration avec les représentants des associations du personnel. Après un premier débat au Grand Conseil, il a été transmis à une commission ad hoc, avant d'être approuvé en décembre 2006.

Un cadre salarial a enfin été négocié avec les associations du personnel pour les années 2007 à 2009. Cet accord a été ancré dans une loi par le Grand Conseil en décembre 2006, également.

Le **service du traitement de l'informatique** a été engagé dans les nombreuses réorganisations de services de l'administration cantonale, la fusion des centres d'impression, la réorganisation de l'informatique scolaire, ainsi que celle du STI en vue d'une éventuelle fusion avec le service informatique de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Tout au long de l'année, de nombreux travaux de mise à niveau des infrastructures centrales ont été réalisés, tant en ce qui concerne le réseau de communication que les systèmes et la sécurité. La phase 2 du Guichet unique a été préparée, avec la réalisation de plusieurs nouveaux modules qui permettront de développer des prestations intégrant le paiement en ligne, la messagerie sécurisée, le contrôle de l'authenticité des documents et la gestion des événements associés aux demandes des utilisateurs.

CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT

L'année 2006 se caractérise par la bonne tenue des marchés financiers qui a permis de dégager des plus-values venant renforcer le degré de couverture de la **caisse de pensions**. Au niveau réglementaire, la loi sur la Caisse de pensions a fait l'objet d'une révision partielle introduisant les modifications

liées à la révision de la LPP. Par ailleurs, le projet de création d'une caisse de pensions unique pour la fonction publique neuchâteloise a démarré, impliquant une surcharge de travail considérable.

Le **service de la gérance des immeubles** a procédé, selon son planning annuel, à plusieurs chantiers de rénovations de bâtiments suivants: avenue DuPeyrou 4, faubourg de l'Hôpital 34-36, rue du Pommier 8 à Neuchâtel, rue de Monchevaux 12 à Bevaix, route des Grattes 4 à Rochefort, rue du Chasseral 4-6 à Cernier ainsi qu'à la rue du Nord 206-208 à La Chaux-de-Fonds.

Dans le canton de Neuchâtel, en ce qui concerne les nouvelles constructions, il reste un chantier en cours aux Geneveys-sur-Coffrane, à savoir le dernier immeuble à la rue du Crêt 5 (trois bâtiments au total de huit appartements chacun). Il a été décidé de vendre en PPE le troisième bâtiment étant donné le peu de succès enregistré pour la location des deux premiers immeubles. Dans le canton de Vaud, les constructions de Gland, Morges, Palézieux et Yverdon-les-Bains sont terminées. Le marché de la location est plus détendu au vu des taux hypothécaires très bas favorisant ainsi la construction de nombreuses PPE et villas provoquant ainsi la libération de plusieurs appartements loués. Quant au marché de la location de locaux administratifs (bureaux) et locaux commerciaux, il est actuellement au « point mort » au vu de la pléthore d'objets disponibles.

4. Département de la santé et des affaires sociales



Projet NOMAD: création d'un établissement de droit public pour le maintien à domicile

L'année 2006 est celle de l'aboutissement de nombreux projets d'importance pour le Département de la santé et des affaires sociales (DSAS) tel que la ratification par les Villes des **conventions d'intégration de sept hôpitaux** de l'Établissement hospitalier multi-site, rebaptisé Hôpital neuchâtelois (HNe). Cette action a permis la poursuite de la mise en place de l'HNe même si celle-ci a quelque peu été perturbée par l'élaboration, à la demande du Conseil d'État, d'un plan d'actions visant à économiser 25 millions de francs d'ici à 2009. Par ailleurs, la **nouvelle échelle de fonction et la nouvelle grille salariale** découlant de la **CCT Santé 21** ont été acceptées par le Conseil d'État en juin 2006. Ce nouveau système de rémunération sera introduit au 1^{er} janvier 2007.

En matière sanitaire toujours, le **projet NOMAD**, qui prévoit la création d'un établissement cantonal de droit public chargé de la problématique du maintien à domicile, a été accepté par le Grand Conseil. Le DSAS a également travaillé à la mise sur pied du **programme de dépistage systématique du cancer du sein** par mammographie, en collaboration avec le canton du Jura.

2006 c'est aussi l'année de la poursuite d'autres dossiers, comme celui de la création d'un **Centre neuchâtelois de psychiatrie**. Le groupe de travail réunissant les différents partenaires concernés a terminé son rapport et le

Grand Conseil devrait en être saisi durant le premier semestre 2007.

Dans le domaine social, les règlements d'application des cinq outils prévus par le projet d'**harmonisation et de coordination des prestations sociales cantonales (ACCORD)** ont continué à être affinés.

2006 a également permis le lancement de grands projets tel que **la révision de la loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance**. Un groupe de travail interdisciplinaire a livré le fruit de ses réflexions au chef du DSAS en fin d'année. Le **projet RENARD**, qui vise à repenser le plan d'équipement cantonal des établissements spécialisés, a été lancé en automne 2006, en collaboration avec les institutions concernées. La **réinsertion sociale et professionnelle des personnes de moins de 30 ans** a également fait l'objet de nombreuses réflexions, en partenariat avec le DEC et le DECS, qui ont abouti à l'élaboration d'un catalogue de mesures acceptées par le Grand Conseil.

Enfin, le DSAS s'est investi de manière importante dans la préparation de l'application de la **réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)**. Cette dernière devrait entrer en vigueur en 2008.

DIVISION DE LA SANTE

Le **service de la santé publique** a œuvré au développement et à la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Ainsi, les **conventions d'intégration des sept hôpitaux composant l'Hôpital neuchâtelois (HNe)** ont été acceptées par les Villes et les conseils de fondations respectifs et ratifiées par le Conseil d'Etat. La direction générale de l'HNe a été mise en place durant le premier semestre 2006. Le Grand Conseil a accepté l'initiative populaire visant à ce que le personnel de l'HNe soit affilié à la CCT santé 21 de droit public plutôt que de droit privé comme prévu initialement dans la loi sur l'EHM. De plus, le financement par cas a été abandonné par les assureurs-maladie dès le 1^{er} janvier 2006. L'ensemble des hospitalisations aiguës effectuées dans le canton est depuis financé par prestations.

Le Conseil d'Etat a demandé à l'Hôpital neuchâtelois de développer et de lui soumettre un **plan d'actions** avec la contrainte d'une réduction en quatre ans des subventions d'un montant de 25 millions de francs. Ce plan d'actions représente une nouvelle étape de la **planification sanitaire**. Le Conseil d'administration de l'HNe a remis son plan d'actions au mois d'octobre 2006. Le Conseil d'Etat a alors mis ce plan en consultation auprès d'un large éventail de partenaires. Durant le mois de décembre, des récoltes de signatures ont été lancées dans pratiquement toutes les régions du canton. Plusieurs pétitions et une motion populaire ont été déposées à la chancellerie visant chacune à s'opposer à l'une ou l'autre des mesures du plan d'actions. Le Conseil d'Etat devrait prendre sa décision au mois de janvier 2007.

En ce qui concerne la **convention de travail CCT Santé 21**, la nouvelle échelle de fonction et la nouvelle grille salariale ont été acceptées par le Conseil d'Etat en juin 2006. La Commission plénière/faïtière de la CCT a décidé d'introduire le nouveau système de rémunération au 1^{er} janvier 2007. La Convention emploi santé 21, qui traitait de la protection des employés suite à des licenciements collectifs dus à l'application de la planification sanitaire, a été remplacée par un Règlement sur les licenciements collectifs qui est maintenant partie intégrante de la CCT santé 21.

Le projet de création d'un **établissement cantonal de droit public chargé de la pro-**

blématique du maintien à domicile a été accepté par le Grand Conseil en septembre 2006. Toutes les fondations et associations d'aide et de soins à domicile ont annoncé leur intention de rejoindre le nouvel établissement nommé NOMAD (pour Neuchâtel Organise le Maintien à Domicile). Les négociations d'intégration doivent se dérouler dans le premier trimestre 2007. Le Conseil d'Etat a pris l'engagement vis-à-vis du Grand Conseil de lui présenter un concept cantonal de maintien à domicile dans les deux ans.

Suite au don exceptionnel du Conseil d'administration de la Banque Cantonale Neuchâteloise, le Département de la santé a conduit la mise en place d'un **programme de dépistage systématique du cancer du sein** par mammographie. La volonté de collaborer avec le canton du Jura a porté ses fruits et les premières mammographies devraient avoir lieu en 2007.

Enfin, en matière de **grippe aviaire**, le service cantonal de la santé publique a élaboré un plan opérationnel pour la phase 3 du plan de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de la pandémie pour la prise en charge médicale d'éventuels patients atteints du virus de la grippe aviaire (H5N1). Les deux sites principaux de l'HNe (Pourtalès et La Chaux-de-Fonds) ont été désignés pour cette mission. La cellule cantonale de crise mise en place en 2005 a continué à se réunir régulièrement jusqu'à l'été 2006. Une sous-cellule spécialisée composée d'experts – médecins infectiologues, microbiologiste, épidémiologiste, pharmaciens – a élaboré les stratégies pour la phase 6 du plan OMS. Toutes ces mesures sont destinées à éviter la transmission du virus H5N1 du volatile à l'homme et d'homme à homme.

Le groupe de travail, conduit par le chef du Département de la santé, chargé de préparer un projet de création d'une institution psychiatrique cantonale a rendu son projet. Le rapport décrivant la création d'un **Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)** réunissant les hôpitaux psychiatriques et les institutions ambulatoires actives dans le domaine a été mis en consultation durant l'été 2006. Le rapport et la loi sur le CNP devraient être soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil durant le premier semestre 2007.

Par cette création, le **service médico-psychologique pour enfants et adolescents**

(SMPea) ne devrait plus être rattaché à l'administration cantonale mais intégré au CNP. De ce fait, tout le personnel du service (personnel thérapeutique et administratif) se verra changer de statut et, par conséquent, des nouveaux contrats de travail devront être proposés. Le CNP créera un rassemblement des compétences et des ressources, permettant ainsi un meilleur passage entre les soins stationnaires et ambulatoires, pour notamment la prise en charge des enfants et adolescents.

L'**ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)** a subi des modifications. Par cette modification, la Confédération a manifesté sa volonté de rigidifier l'accès aux soins dans le domaine de la psychiatrie ambulatoire. En effet, les fournisseurs de soins seront amenés à systématiquement justifier, par le biais de divers rapports, la nécessité de prodiguer des soins aux patients qui en demandent. Les médecins devront abandonner du temps actuellement consacré à des actes médicaux au profit d'un temps administratif, pour que les prestations soient toujours remboursées par l'assurance-maladie (LAMal).

A plusieurs reprises, le SMPea a été consulté dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) et, plus particulièrement, sur l'**accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée**. Cette réforme aura entre autres pour effet le retrait de l'assurance-invalidité du secteur de l'enseignement spécialisé. Cette réorganisation touchera directement à l'une des missions du SMPea, soit à sa collaboration avec les instances pédagogiques, pédago-thérapeutiques et institutionnelles chargées de l'application de la RPT, dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

Actuellement, une partie des activités du personnel du SMPea se déroule au sein des établissements d'éducation spécialisés, soit 12,15 postes à plein temps. Dès lors, le **projet RENARD** (Réalisation des Etablissements sociaux Neuchâtelois Ambulatoires et Résidentiels de Demain) piloté par le service des établissements spécialisés donnera vraisemblablement de nouvelles orientations aux missions et aux tâches assumées par le SMPea dans ce domaine. En effet, le projet RENARD vise à repenser le dispositif d'offres de prestations et moderniser les structures actuelles,

tout en veillant à respecter les contraintes d'économies fixées par le Conseil d'Etat.

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

Les activités du **service de l'action sociale (SAS)** ont été pour la plupart accomplies par l'intermédiaire de ses deux offices, à savoir l'office de l'aide sociale (ODAS) et l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE). Et bien que la situation économique se soit améliorée en 2006, les effets positifs attendus dans le secteur social (stabilisation, voire diminution des dépenses et du nombre de dossiers) ne se sont pas véritablement concrétisés. En effet, cette année encore, les dossiers d'aide sociale traités ont augmenté en nombre, en complexité et, partant, en dépenses nettes. S'agissant des avances des contributions d'entretien, les dépenses ont certes diminué, mais le nombre de dossiers d'aide au recouvrement a quant à lui augmenté.

En ce qui concerne les tâches de coordination rattachées à la direction du SAS, il faut signaler que le groupe de travail «Coordination interdépartementale de la politique sociale» (GT CIPOS) a principalement consacré ses séances au suivi des travaux des groupes chargés de la rédaction des **règlements d'application de l'unité économique de référence (UER), du revenu déterminant unifié (RDU), du processus d'examen du droit aux prestations sociales, de la base centralisée de données sociales (BaCeDoS) et des guichets sociaux régionaux**.

S'agissant de l'unité économique de référence, du revenu déterminant unifié et du processus d'examen du droit aux prestations sociales, une consultation de tous les services et offices concernés a été organisée au sujet des projets de règlement d'application. Un grand travail de synthèse, d'explication et d'échange avec les services, ainsi que de modification des projets a été ensuite mené.

Le concept de guichets sociaux régionaux, 3^e étape, a donné lieu à la création d'un groupe de travail ad hoc. L'organisation de cette nouvelle structure, tout comme les procédures qui y seront utilisées, doivent en effet impérativement être détaillées. La conception d'un logiciel (BaCeDoS) nécessite

une clarification de tous les points d'organisation à tous les stades de la procédure.

Les **dépenses d'aide sociale** 2006 (aide matérielle versée en 2005) s'élèvent à 62.126.491 fr. 89. Elles sont supérieures de 4.384.255 fr. 95 par rapport aux dépenses de l'année précédente, soit +7,59% (+21,67% en 2005, +21,23% en 2004). Ainsi, après des augmentations substantielles, les charges d'aide matérielle enregistrent un accroissement nettement moins important. L'embellie conjoncturelle enregistrée durant l'année 2005 a bien été ressentie en 2006, mais dans une moindre mesure si l'on compare ce secteur avec celui de l'assurance-chômage.

S'agissant des **nouveaux dossiers** d'aide sociale ouverts en 2006, leur nombre a augmenté par rapport à l'année précédente (+10,06%). Concernant les causes d'indigence, celles de nature économique sont toujours les plus conséquentes (74,1%). Par groupe d'âge, nous constatons que les jeunes sont toujours les plus touchés, la catégorie des 18-29 ans représentant 35,1% des nouveaux dossiers.

Durant l'année 2006, pas moins de 619 personnes (530 en 2005) ont signé un contrat d'insertion, dont 32% âgées de moins de 30 ans. 91 participants à une mesure d'insertion ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation, soit encore en bénéficiant de la passerelle qui permet de bénéficier des mesures d'intégration professionnelle.

L'intensification de la collaboration entre services et départements pour développer les mesures d'insertion sociale et professionnelle s'est poursuivie. Cependant, les travaux du groupe de pilotage de la collaboration inter-institutionnelle (CII) ont principalement porté sur la concrétisation de la volonté du Conseil d'Etat exprimée dans son programme de législation, à savoir celle d'**offrir une véritable alternative à l'aide sociale aux personnes de moins de 30 ans**.

C'est ainsi que le groupe de pilotage a rendu fin mars un rapport aux chefs du DEC et du DSAS proposant 28 mesures pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle. A la demande des deux chefs des départements concernés, le catalogue de mesures a été réduit à 12 mesures. A fin juin, ces mesures ont été validées par le Conseil d'Etat. Celui-ci

avait prévu le financement de ces mesures par la création d'un fonds alimenté par les employeurs publics et privés du canton à raison de 0,3% de leur masse salariale.

Dans le cadre de l'examen du budget 2007 par la commission de gestion et des finances, la source de financement de ce projet fut contestée. Un groupe de travail fut chargé de trouver une solution acceptable, objectif atteint dès lors que les dépenses relatives aux mesures préconisées furent nettement réduites et que d'autres moyens de financement dans le cadre du budget furent trouvés.

C'est donc en 2007 que se fera la mise en œuvre de ces mesures. Celles-ci sont axées sur la prévention auprès des élèves de dernière année scolaire qui présentent des difficultés, des apprenants qui rencontrent des difficultés dans leur cursus de formation, sur la mise en place de mesures d'insertion particulières, ainsi que sur le placement en stage ou en emploi dans les entreprises privées ou publiques. A noter que les associations faitières des employeurs privés se sont engagées à fournir 150 emplois à des personnes de moins de 30 ans en fin de droit au chômage ou à l'aide sociale.

Le service de l'action sociale a par ailleurs joué son rôle d'autorité de fonctionnement et de contrôle du secteur de la **loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions** (LAVI), d'examineur des demandes de subsides liées à la répartition de la **dîme de l'alcool**, et de gérant des dossiers liés au soutien ainsi qu'au versement de **subventions aux institutions privées du social ambulatoire**. Il s'est également chargé des tâches liées au **fonds de désendettement et de prévention à l'endettement**.

S'agissant de l'**office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien**, le nombre total des dossiers traités (recouvrement et avances) est en constante progression (2241 dossiers, contre 2117 à fin 2005, soit +5,9%). Mais il faut souligner que le nombre de dossiers donnant lieu à des avances est tombé de 220 fin 2005 à 182 fin 2006, ce qui représente une baisse de 17,3%. Cette diminution s'accompagne inévitablement d'une diminution du montant total des avances octroyées en 2006, lequel se monte à 1.561.892 francs, soit une baisse de 14,7% par rapport à l'année 2005.

La dépense effective, à savoir la différence entre le montant des avances accordées et celui des avances récupérées, s'élève à 544.233 francs. Le taux de recouvrement, toujours fort réjouissant, atteint cette année 65,2%.

Pour le **service de l'assurance-maladie**, l'année 2006 se caractérise par le plafonnement de la rubrique budgétaire relative à la réduction des primes au niveau de celui de 2005, avec, simultanément, la suppression de deux catégories de bénéficiaires et une différenciation des subsides selon la composition familiale. Par ailleurs, l'introduction au 1^{er} janvier 2006 d'une nouvelle disposition de la LAMal permettant aux assureurs de **suspendre le versement de prestations** aux assurés débiteurs de primes et/ou de participations aux coûts a encore amplifié les difficultés. Cette mesure surcharge le service de l'assurance-maladie par l'instruction de nombreux dossiers d'assurés en retard de paiement à l'égard des assureurs, puis le versement d'arriérés destinés à réintégrer lesdits assurés dans leur droit aux prestations. Comme précédemment, l'impact budgétaire de la prise en charge des primes des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI, de l'aide sociale matérielle et du contentieux limite significativement l'intensité de l'aide aux autres assurés.

Parmi les projets à l'étude au sein du service de l'assurance-maladie destinés à contribuer au redimensionnement de l'administration cantonale, figurent **l'abandon du contrôle permanent de l'obligation d'assurance et l'introduction d'un système général de réduction des primes exclusivement sur demande formelle**.

Sur le plan du **contrôle de l'affiliation** (obligation d'assurance selon la LAMal), l'année 2006 a été marquée, sur le plan législatif fédéral, par l'extension de la libre circulation des personnes (ALCP) aux dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne. Le service continue d'assumer par ailleurs le **contrôle de l'obligation** pour toute personne prenant domicile ou naissant sur le territoire cantonal, de même que pour tous les frontaliers au sens de l'ALCP.

Au sein du **service des mineurs et des tutelles**, les assistants sociaux des **offices des mineurs** ont traité plus de trois mille dossiers en 2006. Même si ce nombre est stable par rapport à 2005, il représente tout

de même le 10% de la population mineure du canton. Les interventions sont bien souvent conduites dans l'urgence, compte tenu du nombre important de dossiers et de situations très diverses à traiter, telles que maltraitance physique, sexuelle, psychologique, sauvegarde des relations personnelles enfants-parents, prise en charge d'enfants mineurs en difficulté sociale et d'intégration, soutien aux familles ou encore placement d'enfants.

Par ailleurs, la perspective de l'entrée en vigueur du **nouveau droit de tutelle** en 2010, conjuguée à la réforme de la justice neuchâteloise dans le cadre du projet «Marguerite», a entraîné une réflexion en profondeur sur les activités de l'**office des tutelles** et, plus globalement, du dispositif tutélaire neuchâtelois. Dans le domaine des tutelles d'adultes, l'Etat n'assume pas la responsabilité exclusive – à l'inverse de la protection des mineurs. Les mandats tutélares d'adultes décidés par les autorités tutélares sont effectivement répartis entre les assistants sociaux de l'office des tutelles ($\frac{1}{3}$) et des tuteurs privés ($\frac{2}{3}$). L'office des tutelles assume en l'occurrence les situations qui ne peuvent être confiées à des privés, soit celles de personnes présentant des troubles du comportement grave associés à des troubles psychiatriques et des problèmes de dépendance. Si la masse de travail confiée aux assistants sociaux de l'office des tutelles d'adultes peut être maîtrisée, sur le plan général, les autorités tutélares rencontrent plus de difficultés pour trouver des tuteurs et curateurs privés.

La **rémunération des tuteurs** fait également l'objet d'une réflexion. Les montants alloués par les autorités tutélares au service à titre d'honoraires restent symboliques par rapport à ceux accordés aux privés qui assument des mandats tutélares, en particulier, ceux dont les honoraires sont payés par l'Etat.

De son côté, l'**office de l'accueil extra-familial** a terminé son processus de réorganisation découlant de la fusion des offices de la petite enfance et de la surveillance des lieux d'accueil, au début de cette législature. Les processus internes relatifs notamment au contrôle des budgets et des comptes permettant de déterminer les prix de journée des institutions de la petite enfance ont été définis. Le retard accumulé jusqu'en 2005 a été comblé durant cette année, soit la vérification des comptes 2004 et 2005, ainsi que le contrôle et l'acceptation des budgets 2006 et

2007. Les contacts avec les partenaires de la petite enfance ont été intensifiés notamment grâce à la mise en place d'un groupe de travail réunissant l'ensemble des partenaires concernés (représentants des crèches, des structures parascolaires, des parents d'accueil de jour, des parents, des communes et des milieux économiques) afin de définir **le cadre de révision du dispositif législatif cantonal de la petite enfance**. Il appartiendra au Conseil d'Etat de définir sa volonté et sa ligne politique dans ce domaine. Dans l'attente de cette nouvelle réglementation et compte tenu des charges que représente l'accueil extra-familial pour les communes notamment, le Conseil d'Etat a décidé de gérer l'intégration de nouvelles places d'accueil dans le dispositif cantonal de subventionnement.

L'année 2006 restera dans les annales du **service des établissements spécialisés** (SES) comme celle du lancement d'un vaste processus d'adaptation du **plan d'équipement appelé RENARD** (Réalisation des Etablissements sociaux Neuchâtelois Ambulatoires et Résidentiels de Demain). Intégré dans le programme de législature du Conseil d'Etat, ce projet vise à repenser et adapter les prestations fournies dans le domaine des établissements spécialisés. Cette réflexion sur l'éventail d'offres de prestations des vingt-cinq institutions neuchâteloises, gérées par dix-huit fondations différentes, a démarré en août 2006. Son objectif général est de repenser la prise en charge des personnes ayant besoin d'infrastructures socio-éducatives ambulatoires et d'hébergement, tout en faisant une économie de l'ordre de 10% du subventionnement cantonal.

L'activité du SES déployée en collaboration avec les partenaires sociaux de la **Convention collective de travail (CCT-ES)** a été importante afin de faire avancer les travaux visant à mettre sous toit les derniers volets de la CCT-ES. De son côté, la commission ad hoc créée en vue de proposer une nouvelle Description et évaluation des fonctions dans les établissements spécialisés, a continué son cheminement compliqué, tendant à harmoniser les six statuts qui régissent actuellement les quelque 900 postes de travail des établissements.

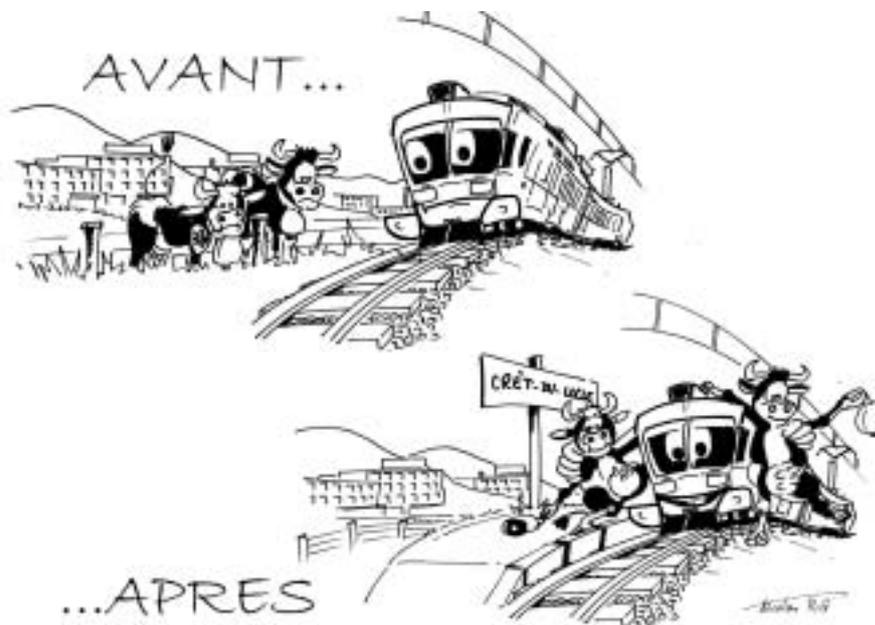
Le SES a également été largement sollicité dans le cadre de la préparation de l'application de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la

Confédération et les cantons qui touchera aussi bien le domaine des mineurs que celui des adultes. Le chef du SES assume la présidence du groupe de travail créé par le Groupement romand de l'action sociale (GRAS), dont la mission est de prévoir, puis de suivre toutes les procédures de placements hors-canton.

En outre, le service a beaucoup travaillé à la simplification des procédures administratives malgré plusieurs changements, comme l'entrée en vigueur de la nouvelle **Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)**. Cette dernière a notamment introduit un changement dans l'unité de calcul pour facturer les séjours des pensionnaires hors-canton.

Enfin, les établissements bénéficiant du subventionnement fédéral ont reçu les visites des **inspecteurs de l'Office fédéral de la justice** (OFJ). La surveillance des institutions a pris en 2006 une forme différente, passant d'une analyse annuelle sur dossier à une visite fouillée de chaque établissement tous les cinq ans. Ces visites et entretiens ont nécessité une préparation importante de la part des directions d'institutions. Il faut relever que le canton de Neuchâtel a brillamment passé son examen, les inspecteurs de l'OFJ relevant leur satisfaction après leurs visites en terres neuchâteloises.

5. Département de la gestion du territoire



Nouvelle halte ferroviaire au Crêt-du-Loclé: premier maillon du TRANSRUN

GÉNÉRALITÉS

2006 : Année plutôt morose en raison des très strictes réductions budgétaires imposées à un département traditionnellement « bâtisseur » et consommateur de crédits d'investissements. Grâce à une rigueur qui a été scrupuleusement respectée dans l'ensemble des services et offices, on constate à la fin de l'exercice comptable une diminution des charges nettes de 28 % dans les comptes de fonctionnement, ce qui est considérable. Le budget prévoyait en effet un peu plus de 45 millions d'excédent de charges, alors que le bouclage des comptes laisse apparaître un montant de 32,3 millions. Cette diminution spectaculaire est principalement due à un non-renouvellement des effectifs du personnel ou à un remplacement différé, d'une réduction sensible des amortissements en raison de la baisse des investissements, d'une diminution d'environ 2 millions au chapitre des subventions accordées. En revanche, on constate une progression spectaculaire des contributions, qui augmentent de 3,5 millions par rapport au budget, en particulier dans le domaine des prestations de l'Etat en matière de construction et d'entretien A5 (travaux UPlaNS), de l'augmentation des volumes de bois commercialisés ou dans le domaine des émoluments facturés en matière de registre foncier.

Si les chiffres ont été maîtrisés, c'est en grande partie grâce à l'engagement de

chacun des collaborateurs et collaboratrices du département, particulièrement motivés et conscients d'avoir à utiliser les « deniers publics » avec parcimonie mais efficacité.

Signalons, au niveau du personnel du secrétariat général le transfert, en provenance du service de l'aménagement du territoire, de Madame Danielle Nobs, en qualité de secrétaire, à partir du 1^{er} décembre 2006, qui a remplacé Madame Doris Porret, laquelle a fait valoir son droit à la retraite à fin novembre, après plus de six années passées dans cette fonction.

Parcourons rapidement les différentes activités du département en 2006.

OFFICE DES TRANSPORTS

L'année 2006 aura été marquée par le départ de son chef, Monsieur Nicolas Grandjean, à fin octobre, qui a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière. Nos vœux l'accompagnent. Pour y succéder, dès le 1^{er} janvier 2007, le Conseil d'Etat a désigné Monsieur Pascal Vuilleumier, précédemment collaborateur de l'Office fédéral des transports, à Berne.

En 2006, les conférences régionales des transports (CRT) ont atteint leur rythme de croisière et représentent pour les communes

des lieux privilégiés d'échange d'informations et de coordination entre elles et le canton.

La Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) est restée très active et engagée en 2006. Elle a notamment coordonné les actions des cantons romands dans le dossier ZEB (Zukünftige Entwicklung der Bahnprojekte) qui remplace la deuxième étape de Rail 2000.

Enfin, l'objectif du Conseil d'Etat est d'inscrire le projet TRANSRUN dans le cadre du financement du trafic d'agglomération. La sélection des projets au plan national s'effectuera selon des critères d'efficacité (rapport entre l'utilité d'un projet et son coût). Durant l'année 2006, l'office des transports a collaboré avec le service de l'aménagement du territoire à une étude « urbanisation et transports ».

OFFICE DU LOGEMENT

L'examen bisannuel du droit de tous les locataires à des subventions, prévu par la nouvelle ordonnance d'application de la LCAP, a eu lieu dans le courant de l'automne 2006. 2'389 ménages ont été contrôlés afin de déterminer leur droit aux subventions de loyers.

Pour ce qui concerne l'accession à la propriété, le contrôle est annuel. A Neuchâtel, moins d'une centaine (sur environ 600) de propriétaires ont usé de ce droit.

L'Office cantonal du logement a procédé au contrôle automatique de 1987 locations durant l'année 2005.

Il a poursuivi ses activités relatives à « l'Action logement » qui vise à encourager la construction d'immeubles locatifs sur le marché libre, en étant le médiateur entre les promoteurs, les propriétaires de terrains, les investisseurs, les communes et les services de l'Etat concernés.

D'autre part, il étudie la réalisation de coopératives et/ou fondations d'habitations permettant d'offrir de nouveaux logements à loyers modérés, par l'intermédiaire d'un projet de nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL).

SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

L'année 2006 a été une année marquée par la politique stricte du Conseil d'Etat concernant les économies et les réductions d'effectifs inscrites dans le programme de législature. En ce qui concerne les chantiers, les travaux de remise en état et de réaménagement de l'A5 de Cornaux à La Neuveville ont débuté à plein régime en 2006. Les deux grands chantiers des routes principales (évitement de Corcelles et La Chaux-de-Fonds-1^{re} étape) se sont poursuivis et la reconstruction de la chaussée de la H10 entre Peseux et Vauseyon a débuté.

La H20 est proposée comme future route du réseau de base des routes d'importance nationale, l'équivalent des routes nationales. Le message du Conseil fédéral est prévu en 2008-2009. Nous devons dans l'intervalle relancer des études pour favoriser les projets futurs de la H20, lorsque la Confédération reprendra cette route, après sa « nationalisation ».

En ce qui concerne les ressources humaines, l'effectif n'a pas été renforcé en 2006. Les départs naturels ou à la retraite n'ont pas été compensés. D'autre part, les projets de nouvelle répartition des tâches (RPT) ont peu à peu été concrétisés par la Confédération, ce qui a provoqué quelques départs à fin 2006. D'autres sont déjà annoncés pour 2007. La dépense salariale en 2006 est inférieure de 12,5% pour le personnel administratif et 9,3% pour le personnel d'entretien, ce qui représente une économie de près de 2 millions de francs. Il faudra toutefois envisager certains engagements en 2007 pour pouvoir répondre aux missions du service.

Au Bureau de l'économie des eaux (BEEA), le départ à la retraite du titulaire n'a pas pu être remplacé dans des délais souhaités, ce qui a passablement perturbé l'activité du bureau en 2006. Il a été décidé que ce bureau serait désormais intégré au bureau des ouvrages d'art, entité de l'Office des routes cantonales. La nouvelle organisation mise en place pourra donc reprendre en mains la planification des travaux d'entretien et de revitalisation des rives et cours d'eau de ce canton.

SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Grâce à GESPA, la comptabilité analytique permet au service de disposer d'une bonne connaissance des coûts de l'ensemble de ses prestations.

Dans le domaine de la protection des eaux et la mise en place des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE), quarante-deux plans sont sanctionnés, trois en procédure de sanction et treize à l'étude. Signalons que plusieurs communes ont réalisé d'importants travaux de mise en séparatif de leur réseau d'égout, en particulier Peseux et Neuchâtel, qui profitent des travaux routiers du chantier de la H10 pour poser un collecteur d'eaux claires.

En matière de protection de l'air, et à la suite des dépassements de janvier et février où pendant 25 jours, la valeur limite de l'OPair de 50 ug/m³ a été dépassée, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a élaboré une stratégie à moyen et long terme contre les PM10 (poussières fines). La Conférence Suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) a décidé d'un concept en septembre et le Conseil d'Etat a pris un arrêté le 13 décembre 2006, validant les seuils en matière de concentrations journalières moyennes de poussières fines (PM10).

En ce qui concerne l'information, plusieurs communiqués de presse ont été relayés par les médias: certification en assurance qualité (ISO 9001) et en système de management environnemental (ISO 14001), mesures d'urgence lors de pics de pollution aux poussières fines, campagne de densification des mesures de radon, notamment.

SERVICE DE L'ÉNERGIE

La consommation finale globale d'énergie en 2005 dans le canton a augmenté de 0,54 % par rapport à l'année précédente. Cette stabilité relative est principalement due à une hausse de la consommation de gaz, accompagnée d'une diminution de la consommation d'électricité (- 4 %) provenant avant tout d'une meilleure prise en compte des pertes de distribution dans les différents réseaux.

Le service a mis particulièrement à contribution la commission cantonale de l'énergie durant l'année 2006, afin de pouvoir présenter au Grand Conseil, qui l'a acceptée le 1^{er} novembre, une conception directrice de l'énergie, mais en refusant toutefois l'introduction d'une taxe sur l'électricité et, par conséquent, refusant également le programme d'encouragement à la rénovation des bâtiments.

La promotion du label MINERGIE s'est poursuivie en 2006. A l'heure actuelle, 166 bâtiments (terminés ou en cours de travaux) ont reçu le label, ce qui représente une surface globale de plancher chauffé d'environ 145'870 m². Dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables, le service a examiné 131 demandes de capteurs solaires, 21 dossiers pour des constructions MINERGIE et 71 installations de chauffage au bois.

On peut relever avec satisfaction l'introduction des biocarburants pour l'alimentation des véhicules de la police cantonale. Le service cantonal des ponts et chaussées et d'autres services ont également décidé de s'alimenter en bioéthanol mélangé à l'essence et en biodiesel de colza mélangé au diesel.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La planification territoriale du canton de Neuchâtel s'appuie sur plusieurs instruments distincts:

- la conception directrice de l'aménagement du territoire, adoptée par le Grand Conseil le 26 janvier 2005, le plan directeur cantonal et ses études de base, le Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) – projet d'agglomération et projet de région et les plans d'affectation cantonaux.

La stratégie RUN, retenue par la Confédération en tant que projet-pilote de la politique des agglomérations (2001-2004) et de la nouvelle politique régionale (2005-2007), portera à terme sur huit projets, dont six sont en cours, à savoir:

- le Réseau des trois villes,
- la Communauté urbaine du littoral,

- la Communauté urbaine
Le Locle-La Chaux-de-Fonds,
- la région Val-de-Travers,
- la région Centre-Jura,
- la région de l'Entre-deux-Lacs.

La région Val-de-Ruz a fait part fin 2006 de son intérêt à intégrer la démarche.

Le contrat est l'instrument de mise en oeuvre du RUN. En complément des règles juridiques et institutionnelles qui sont la base du fonctionnement politique et social, le contrat se présente comme une forme adaptée de coopération volontaire entre acteurs qui sont partie prenante de la décision et oeuvrent en co-responsables de tâches bien définies dans leurs objectifs et leurs moyens.

Le recours au contrat comme forme d'accord et d'adhésion à des projets ciblés évite un déficit démocratique, puisqu'il nécessite, chaque fois que l'intérêt public est en jeu, une consolidation politique conforme aux règles institutionnelles en vigueur – que les instances politiques sont très attentives à faire respecter. Signés par les autorités exécutives, les contrats seront ratifiés par les législatifs. Les mesures retenues feront en outre l'objet de décisions législatives quant à leur financement, en conformité avec les règles et procédures en vigueur.

SERVICE DES MENSURATIONS CADASTRALES

Après avoir obtenu le préavis favorable du chef du DGT, le projet de fusion GEONE-SRF a été intégré par le Conseil d'Etat dans son programme de législature. La fusion, planifiée pour le 1^{er} janvier 2007, est entrée en vigueur à cette date.

Il est à relever que les deux services ont déjà procédé ces dernières années à de profondes mutations et à une diminution de leur effectif. Le registre foncier est passé de 2001 à 2004, de six offices à deux offices, soit de 38,3 postes à 29 postes et le domaine de la conservation de la mensuration officielle de 14 postes à 8 postes en dix ans.

Les projets communs aux deux domaines ne vont qu'augmenter à l'avenir. Le nouveau

service issu de la fusion de GEONE et du SRF reprend dans leurs grandes lignes les missions actuelles de ces services.

De plus, il assure, dès 2007, la gestion du cadastre viticole suite à la restructuration du service de la viticulture et, dans le futur, sera également chargé d'assurer la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.

SERVICE DES FORÊTS

Conformément au programme de législature 2006-2009, le service des forêts a quitté sa localisation à La Chaux-de-Fonds (Rue du Parc 119) à mi-novembre pour s'établir à Couvet (Rue du Premier-Mars 11). L'office de la conservation de la nature a fait de même et, à fin janvier 2007, le service de la faune viendra, à son tour, s'installer à Couvet. Les réflexions tendant à fédérer les structures «Forêts», «Faune» et «Nature» en une seule entité administrative multidisciplinaire se sont poursuivies.

La construction d'un centre forestier pour l'équipe d'exploitation des forêts cantonales du 6^e arrondissement a été décidée. Le terrain choisi se situe à Noiraigue au lieu-dit Les Courtons. Le dossier de demande de permis de construire a été déposé en automne et le début des travaux est prévu pour le printemps 2007. Ainsi disposerons-nous, à partir du milieu de l'année 2008, d'une infrastructure répondant aux normes actuelles.

Le service des forêts a apporté son concours aux diverses manifestations qui ont marqué la commémoration du 40^e anniversaire du décret concernant la protection des sites naturels du canton de 1966.

L'espace forestier a été le théâtre de frictions entre des groupes d'usagers aux intérêts divergents; ces frictions ont pris une dimension médiatique, politique même, préjudiciable à la paix des bois dont la sauvegarde est l'une des raisons d'être du service des forêts. La «fonction sociale existante», telle que définie par le règlement d'exécution de la loi sur les forêts, n'est pas remise en cause et pourtant les milieux touristiques et sportifs ressentent les zones de protection de la faune

sauvage comme une atteinte au libre accès à la forêt. La « fonction économique normale » propre à ces secteurs n'est pas non plus remise en cause. Un effort d'information et de conciliation va devoir s'imposer en 2007 afin de rétablir un climat serein.

OFFICE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE

Le Conseil d'Etat a adopté le 19 avril 2006 l'arrêté concernant la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines. Cet arrêté vise à uniformiser la protection de ces éléments naturels au niveau cantonal et la procédure en matière de dérogation. Cet arrêté pose également les bases nécessaires au traitement de ces objets dans la zone d'urbanisation.

La mise en œuvre de la conception directrice de la protection de la nature est fortement liée à l'organisation de l'administration cantonale et aux modalités de financement. Le regroupement des services des forêts, de la faune et de l'office de la conservation de la nature ainsi que les changements liés à la réforme de la péréquation financière Confédération/canton ont conduit à mettre en suspens ce dossier en 2006.

Le Département de la gestion du territoire a souhaité, en collaboration avec Ecoforum, société faitière des associations de protection de la nature, fêter le 40^e anniversaire du décret sur la protection des sites naturels du canton (décret sur la protection des crêtes). Une occasion de faire un retour sur le mouvement visionnaire des initiateurs de l'époque, sur ce qui en a découlé et pour se pencher sur l'avenir de la nature dans notre canton. Un questionnaire rempli par plus de 300 Neuchâtelois a permis de se faire une idée de l'avis des participants sur plusieurs questions relatives à la nature. Ainsi, le Creux-du-Van, les Gorges du Doubs, les crêtes, les pâturages boisés et les forêts sont les lieux et types de milieux qui rassemblent ces Neuchâtelois. La nécessité d'agir en amont tant par la sensibilisation et l'éducation que en pronant la responsabilité individuelle, la mobilité douce et la lutte contre la pollution a été mis en avant pour assurer la préservation durable de notre environnement naturel.

SERVICE DE LA FAUNE

La population de sangliers est toujours assez importante sur tout l'Arc jurassien. La mobilité de cet animal et les échanges entre cantons voisins et la France rendent sa gestion difficile. Les dégâts aux cultures ont explosé en 2003, sont encore trop élevés en 2004 et 2005, mais diminuent en 2006.

A la fin des années 1990, les populations de chevreuils ont été jugées trop denses. Basée sur les estimations de 1995, une diminution de l'ordre de 20% a été recherchée afin d'obtenir un équilibre sylvo-cynégétique. Cet objectif a été atteint pour la première fois en 1999. Depuis cette année-là, l'estimation ainsi que les prélèvements ont été stables jusqu'en 2004 où une augmentation a été observée. Le prélèvement a été augmenté en 2005. De plus, l'hiver 2005-2006 a été fatal à nombre de chevreuils, d'où une diminution plus importante que prévue et des restrictions de chasse, d'ailleurs bien acceptées par les chasseurs. En effet, en 2006, les estimations effectuées par les gardes-faune auxiliaires démontrent une diminution de 8,6% du nombre de chevreuils par rapport à l'année précédente où la diminution était déjà importante. Ainsi, en 2006, il a été décidé de prélever un mâle ou une femelle par chasseur pendant toute la durée de la chasse et un jeune pendant les dix premiers jours.

Le rendement total de la pêche professionnelle des trois cantons concordataires (Fribourg, Vaud et Neuchâtel) a légèrement augmenté (0,3 %) par rapport à 2005. Les prises ont notamment augmenté pour la truite et la perche. Elles ont par contre baissé pour les corégones et les brochets. Cette année, les pêcheurs se sont en outre intéressés au vengeron, à la brème, à la lotte et au sandre.

SERVICE DES BÂTIMENTS

Malgré un très net ralentissement des nouveaux investissements, le service a néanmoins été fort occupé par divers travaux de garantie et de finitions concernant plusieurs chantiers dont les crédits d'investissement étaient encore ouverts (les comptes ont été bouclés durant l'exercice).

Par ailleurs, vu les restrictions budgétaires drastiques et conséquemment le report de

certaines travaux, on enregistre une très nette augmentation des sollicitations des entités cantonales (travaux d'entretien différé et mobilier). Il faut savoir également qu'au vu de ce qui précède, le personnel de conciergerie est beaucoup plus fortement sollicité pour suppléer à l'entretien courant des bâtiments, ceci en plus des tâches de nettoyage habituelles ordinaires.

A l'évidence, le seul gros investissement cantonal immobilier concerne le complexe CMN/HEG au Crêt-Taconnet Est à Neuchâtel avec, comme curieux paradoxe, que les travaux du gros-œuvre ont été achevés à fin 2006 mais que l'on n'est pas certain que les deux entités cantonales initialement prévues seront bien les locataires définitifs en 2009.

Une fois de plus, il convient d'évoquer une préoccupation toujours plus lancinante, à savoir celle du vieillissement du patrimoine cantonal notamment des installations techniques et le peu de moyens financiers mis à disposition pour leur entretien courant. Au risque de nous répéter, la pratique de « l'entretien différé » va coûter très cher et d'importants crédits devront donc être ultérieurement sollicités.

Convaincu que la mission d'entretien du patrimoine cantonal est importante pour garantir la qualité technique mais aussi la valeur de ce capital immobilier, nous espérons vivement qu'à l'avenir on sera plus attentif à cette « perte de valeur » si l'entretien courant n'est pas suffisant.

SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

La taxe prélevée sur les véhicules automobiles et les remorques est en hausse de 0,56 %, alors que le parc automobile est resté stable. La taxe prélevée sur les bateaux a augmenté d'environ 0,8 %. Les émoluments perçus par le SCAN ont diminué de 351.792 francs, soit de 3,7 % par rapport à 2005.

Concernant les examens de conduite, il est à relever que l'effort tendant à améliorer la formation et le déroulement des examens pratiques a commencé à porter ses fruits puisque le taux de réussite a augmenté. Le taux de réussite est donc de 55,7 % alors qu'il était de 53,4 % en 2005.

Le fait de différer certains engagements n'a pas permis d'atteindre l'objectif fixé en ce qui concerne le nombre des contrôles périodiques.

Le SCAN a dû faire face aux conséquences administratives issues de l'introduction du permis de conduire à l'essai le 1^{er} décembre 2005, ainsi que de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006 du paquet de mesures visant à accroître la sécurité routière, plus particulièrement le renforcement de la sévérité des mesures administratives sanctionnant les conducteurs ayant commis des infractions LCR, singulièrement les récidivistes et les multirécidivistes (système des « cascades »).

Autonomisation et localisation du SCAN: Poursuite de l'examen de la transformation du SCAN en établissement autonome de droit public, tout en maintenant le statut de droit public du personnel et l'affiliation à la Caisse de pensions. Étude de faisabilité concernant la construction d'une seconde halle technique sur le site de Malvilliers. Étude interne tendant à réunir sur un seul site à La Chaux-de-Fonds les deux services administratifs du SCAN.

En matière de contrôles périodiques, le SCAN doit rester leader dans le domaine des contrôles techniques et le retard pour les voitures de tourisme ne doit pas excéder 3 mois; être à jour pour les camions et véhicules pour le transport professionnel de personnes. Il y a lieu de relever, de par la diminution des immatriculations, un vieillissement du parc automobile qui a comme conséquence d'augmenter le nombre de véhicules soumis au contrôle périodique.

SERVICE DU REGISTRE FONCIER

En 2006, le service et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants: amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures et la modernisation des méthodes de travail; études et travaux préparatoires en vue du regroupement avec le service du cadastre et de la géomatique; développement de l'accès en ligne à la base de données informatisée du registre foncier; participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières.

L'arrêté déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués, du 22 mars 1989, a été adopté par le Conseil d'Etat le 13 décembre 2006, après consultation des communes et des milieux intéressés.

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. Après les notaires, les administrations cantonale et communales, ce sont depuis 2005 les banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire qui peuvent se connecter à la base de données. L'intérêt est donc croissant puisque l'on compte 522 utilisateurs inscrits (+ 86), ce qui représente une moyenne de 400 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations.

Les émoluments perçus par les offices sont en nette hausse en raison principalement de l'augmentation sensible de la valeur des transactions, ainsi que par le nombre de nouvelles cédules hypothécaires. Ces chiffres confirment la conjoncture favorable qui prévaut depuis déjà quelques années, dans le marché de l'immobilier.

CONCLUSIONS

2006 : année morose, mais les résultats comptables sont réjouissants et permettent d'envisager à l'avenir un peu plus de marge de manœuvre dans la conduite et la gestion de ce département et la possibilité retrouvée d'investissements nécessaires, notamment et prioritairement en matière d'entretien routier et d'entretien des bâtiments, de façon à préserver notre patrimoine.

6. Département de l'économie



L'Etat et les communes s'associent pour développer le canton

INTRODUCTION

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 ainsi qu'au règlement d'organisation du Département de l'économie du 13 février 2002, le département de l'économie (ci-après: le département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, du séjour et de l'établissement des étrangers et de leur intégration, de la police du commerce, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, APG et AC, de l'agriculture, de l'approvisionnement économique du pays, de la viticulture, du service vétérinaire et du laboratoire. L'Observatoire cantonal lui est rattaché. Enfin, le département exerce la surveillance des institutions de prévoyance et des fondations.

Le département est dirigé par Bernard Soguel, conseiller d'Etat. Il compte 5 secteurs (économie, tourisme, emploi, agriculture et consommation, migrations) auxquels sont rattachés 14 services, 3 établissements autonomes de droit public, une société à responsabilité limitée et une association de droit privé, soit 19 organismes en tout.

SECTEUR ECONOMIE

Au cours de l'année 2006, le **service de promotion économique** (PREN) a mené à bien plusieurs dossiers d'implantation et de

développement d'entreprises. Il a participé aux travaux préparatoires relatifs à la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale, piloté les travaux concernant la création de la plate-forme des micro et nanotechnologies, nommée MicronArc, en collaboration avec la FSRM, ainsi que ceux visant à concrétiser le projet des pôles de développement économique, à compléter les bases de données relatives aux terrains industriels, locaux commerciaux, locaux industriels et entrepôts et défendu les intérêts du canton s'agissant de la restructuration des organismes de promotion de la place économique suisse, ainsi que du système de cautionnement.

En outre, il a participé à une dizaine de procédures de consultation à caractère économique et a représenté le canton auprès des organismes soutenus que sont notamment Neode, Finergence, ONCM, CapitalProximité, Genilem et CCSO.

En matière de soutien aux entreprises, il a collaboré activement à la mise en œuvre d'une dizaine d'importants projets industriels initiés par des sociétés tant étrangères que neuchâteloises, dans les districts de Boudry, du Val-de-Travers, de Neuchâtel et du Val-de-Ruz.

S'agissant des aides financières et fiscales, le PREN a été impliqué dans le soutien à 55 projets, dont 33 pour des activités industrielles et de services proches de la production, 10 projets touristiques, 10 projets soutenus par l'ONCM, 1 de Neode et 1 de Finergence. L'ensemble des projets soutenus représente

un potentiel de plus de 950 emplois supplémentaires et des investissements de 200 millions de francs.

En matière d'aide aux régions de montagne, quinze demandes d'aide LIM ont été ratifiées en 2006 par la Division Politique régionale et d'organisation du territoire du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco). Ces projets devraient représenter des investissements totaux d'environ 20 millions de francs et des prêts à accorder pour 4.4 millions de francs. Le fonds cantonal d'aide aux régions de montagne devra participer au titre de l'aide complémentaire à cinq projets, soit l'octroi d'un prêt pour 310.000 francs et de quatre subventions s'élevant à 165.900 francs.

L'année 2006 a vu sept projets se concrétiser, pour un montant total d'investissements d'environ 27 millions de francs. Les prêts libérés par la Confédération représentent une somme de 3,4 millions de francs. Enfin, six requêtes ont fait l'objet d'une autorisation anticipée de commencer les travaux. Les investissements envisagés devraient atteindre un peu plus de 7,4 millions de francs.

Par ailleurs, le volet « statistique scolaire » de l'ancien office de la statistique et de l'informatique scolaire (OSIS) a été rattaché dès le 1^{er} juillet 2006 à l'office de la statistique (OCSTAT), avec le transfert d'un poste de travail.

Outre ce nouveau volet, l'OCSTAT a réalisé et suivi plusieurs dossiers en 2006, notamment :

- La publication de perspectives démographiques pour le canton et ses régions, dans le cadre de la collaboration instaurée avec le service cantonal de recherche et d'information statistiques du canton de Vaud.
- L'analyse et la diffusion des résultats de l'enquête suisse sur la structure des salaires.
- La mise en place d'un groupe de travail pour l'harmonisation des registres, en vue du prochain recensement fédéral de la population. Dans ce cadre, l'OCSTAT a été désigné par le Conseil d'Etat comme organe de coordination, d'application des mesures d'harmonisation et de contrôle de qualité des données.
- La poursuite de la mise en œuvre du projet d'Observatoire statistique transfrontalier

de l'Arc jurassien (OSTAJ) avec la publication de plusieurs fiches et la participation à différentes réunions et conférences de presse.

Suite à la réorganisation de ce secteur, le **Développement économique neuchâtois** (DEN) a vu ses missions étendues au soutien des entreprises endogènes. En 2006, le DEN a par ailleurs réalisé 59 nouvelles implantations.

Pour l'**Observatoire cantonal**, l'exercice 2006 a été marqué, dans un contexte financier difficile (mesures d'économie dès 2006 et baisse des subventions fédérales dès 2007), par la poursuite et la finalisation des projets en cours et la recherche de nouveau financement de tiers, condition indispensable à la pérennisation de ses niveaux d'activité et d'excellence. Le projet d'intégration de l'Observatoire au CSEM (rapport 07.001) sera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil de janvier 2007.

Dans le cadre des réformes décidées par le Conseil d'Etat, le **service des poursuites et faillites et du registre du commerce** a initié une réflexion liée à la création d'un arrondissement de poursuite pour dettes unique en lieu et place des deux arrondissements actuellement actifs sur le territoire cantonal. Ce projet baptisé UNO a reçu l'aval du département et du Conseil d'Etat. La loi d'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LELP) a été modifiée à fin 2006, le Grand Conseil ayant accepté les modifications proposées dans le cadre des mesures d'amélioration liées au budget 2007.

Le traitement des poursuites s'est déroulé dans un environnement social complexe et économique difficile. L'incivilité des uns rend la tâche des autres plus délicate. Le nombre de poursuites augmente continuellement – plus 42% entre 2001 et 2006 – tout comme les défauts de saisie. En 2006, 168.510 poursuites ont été délivrées et des actes de défauts de biens émis pour 96 millions de francs suisses. La diminution du volume à court terme ne semble pas être d'actualité dans un contexte marqué par le sceau de la banalisation de la poursuite pour dettes et des attentes élevées en terme de recouvrement de la part des créanciers. Il semble que la redistribution des bénéfices réalisés par l'économie soit insuffisante pour inverser cette tendance.

L'office des faillites a enregistré 404 prononcés de faillites ce qui constitue un record (+18%) malgré l'embellie économique. Il convient cependant de nuancer ce constat en relevant que la majorité des faillites n'a pas concerné des personnes morales mais bien plutôt des personnes physiques ou des successions répudiées liquidées selon les règles de la faillite.

L'office du registre du commerce a connu un exercice marqué par l'embellie économique, le nombre d'inscriptions étant en hausse.

A futur, les développements informatiques continueront d'occuper le devant de la scène tout comme la question du surendettement qui devient également un point crucial. Trop de jeunes sont touchés par la spirale de l'endettement et des moyens devront être développés pour sensibiliser la population à cette problématique. Une passerelle avec la réinsertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans pourrait être envisagée, les publics cibles étant souvent identiques.

SECTEUR TOURISME

Pour **Tourisme neuchâtelois**, l'exercice 2006 compte parmi les meilleurs de ces douze dernières années. En effet, après la hausse des nuitées hôtelières de 7,5% enregistrée en 2005, 2006 a vu le Pays de Neuchâtel poursuivre sur sa lancée avec des chiffres en progression de plus de 2%. Ce bon résultat est également visible dans la fréquentation des principaux sites touristiques du canton.

L'année 2006 a été l'occasion pour le **service du commerce et des patentes** de nombreux et fructueux échanges avec les principaux partenaires concernés par la révision de la loi sur les établissements publics et de celle sur la police du commerce, ainsi que par la motion populaire « Ouvrir mieux sans travailler plus ». L'année 2007 devrait donc voir les projets se concrétiser.

Le départ (non remplacé) à la retraite de la cheffe de service ainsi que l'absence de longue durée d'une collaboratrice ont nécessité une réorganisation interne du service afin de maintenir de prestations de qualité.

Enfin, depuis le second semestre de l'année écoulée, un groupe réfléchit au rapproche-

ment du service du commerce et des patentes avec le service de la promotion économique.

En prenant le nouveau nom d'**Evologia** le 1^{er} mai, l'ancien Site de Cernier a poursuivi sa transformation en 2006 grâce à l'ouverture du chantier des viabilités et les implantations Agrola, Landi et Mycorama. Les réalisations se résument à la poursuite des trois objectifs stratégiques suivants :

- Réduire les moyens financiers mis à disposition d'Evologia par l'Etat ;
- Devenir un pôle de développement social et économique reconnu ;
- Développer l'attrait touristique.

Par ailleurs, l'année 2006 a permis :

- D'adapter les activités de réinsertion socio-professionnelles aux nouvelles orientations cantonales, en particulier en renforçant l'acquisition des compétences professionnelles des personnes placées ;
- De renforcer les collaborations avec des institutions analogues de France-Comté.

SECTEUR EMPLOI

L'année 2006 aura vu une substantielle diminution du taux de chômage dans le canton de Neuchâtel, conséquence de la reprise économique enregistrée tout particulièrement dans le secteur industriel. Le nombre de chômeurs a diminué de 551 personnes entre décembre 2005 (3897) et décembre 2006 (3346), correspondant à un taux de chômage passant de 4,5% à 3,9% en l'espace d'une année. L'embellie économique a favorisé la rotation des demandeurs d'emplois restée élevée en 2006. Elle s'est également reflétée par les 1815 places vacantes annoncées, représentant une augmentation de plus de 30% par rapport à 2005. Ce contexte a également permis aux offices régionaux de placement (ORP) d'intensifier les contacts avec les entreprises.

La révision des prestations prévues par le règlement des mesures d'intégration professionnelle et le développement du projet destiné à la réinsertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans, en collaboration avec le groupe de coordination de la collaboration

interinstitutionnelle, ont été au centre des activités du **service de l'emploi** (SEmp) en 2006. La mise en œuvre du budget global octroyé par la Confédération dans le cadre des mesures du marché du travail (MMT) et la négociation d'un accord-cadre avec le seco font également partie des points marquants.

A travers son office de surveillance, le SEmp s'est aussi concentré sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement établies dans le cadre de l'extension de l'accord sur la libre-circulation des personnes (ALCP) aux 10 nouveaux membres de l'UE et dans la poursuite des travaux d'observation et d'analyse concernant l'impact de l'ALCP sur le marché de l'emploi cantonal. La mise en application de la nouvelle loi cantonale sur la prostitution est venue compléter les missions spécifiques confiées par le Conseil d'Etat à l'office de surveillance.

2006 aura été en outre marquée par la poursuite des efforts de communication et de marketing. En ce sens, les ORP ont participé à Artibat '06 à la Chaux-de-Fonds et au SIAMS '06 avec, pour cette dernière, la tenue d'un stand commun avec le canton du Jura. Un rapport décrivant les activités du service de l'emploi a été distribué à plus de 700 entreprises et partenaires du service.

Au niveau de la formation des collaborateurs du service de l'emploi, 2006 aura été une année charnière. Soumis à l'obligation d'obtenir un brevet fédéral ou un titre jugé équivalent dans les 5 années suivant leur engagement, pas moins de 16 conseillers en personnel des ORP ont suivi des cours de formation menant au brevet fédéral de conseiller en personnel, de spécialiste en gestion du personnel ou de spécialiste en assurances sociales. En parallèle, 16 conseillers se sont investis dans une démarche de reconnaissance institutionnelle des acquis mise en place par le service de l'emploi, en collaboration avec le CBVA.

Le **service de l'inspection et de la santé au travail** (SIST) a quant à lui pris acte de plusieurs décisions. A la suite de la votation du peuple suisse du 27 novembre 2005, l'ordonnance relative à la loi sur le travail (OLT 2) a été modifiée pour mettre les entreprises de services dans les gares et les aéroports au bénéfice de certaines dispositions particulières, notamment l'occupation de travailleurs le dimanche sans demande d'autorisation. Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006, cette modification a

été suivie d'une ordonnance du Département fédéral de l'économie désignant, entre autres, la gare de Neuchâtel comme centre de transports publics à forte fréquentation.

Dans le cadre de l'initiative parlementaire Gutzwiller «Protection de la population et de l'économie contre le tabagisme passif», le Conseil d'Etat s'est déclaré favorable à une modification de la loi sur le travail qui précise que les lieux de travail sont sans fumée. Le Conseil fédéral sera chargé d'élaborer les dispositions d'exécution.

Enfin, les Chambres fédérales se sont prononcées pour l'abaissement de l'âge de protection des jeunes gens de 19, respectivement 20 ans, à 18 ans. Cette modification de la législation devrait entrer en vigueur dans le courant de l'année 2007, en même temps que l'ordonnance relative à la loi sur le travail qui contiendra toutes les dispositions de protection des jeunes travailleurs.

Après une période d'adaptation aux différentes modifications des législations en matière sociale et d'enseignement intervenues dans le courant 2005, le **Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle** (CNIP) a poursuivi ses développements dans les différents domaines de l'aide à l'insertion par la formation professionnelle. Son activité a permis à plus de 1000 adultes (apprenants, stagiaires) mis au bénéfice de 23.635 journées de formation et d'encadrement, d'accroître leurs compétences professionnelles et sociales. Dans les secteurs de l'assemblage/soudage, de la mécanique, de l'électrotechnique et du polissage plus du 60% des adultes placés au CNIP parce qu'en rupture d'emploi ont retrouvé une activité en fin de formation.

L'année 2006, placée dans un contexte d'économie budgétaire, n'a pas permis l'atteinte de tous les objectifs prévus. Toutefois, même si tous les investissements nécessaires n'ont pas été possibles et même si le CNIP n'a toujours pas de statut adapté à sa mission, celui-ci termine son année, pour la deuxième fois consécutive, avec des comptes équilibrés.

Enfin, dans le cadre de sa mission de réinsertion par la formation professionnelle, le CNIP a :

- Poursuivi ses échanges notamment en France voisine, par le biais du projet européen «InterregIIIA» qui a permis, en

2006, à plus de 25 adultes d'obtenir une double validation de leurs acquis;

- Renforcé sa capacité d'accueil, au travers d'un échange de compétences avec deux importantes entreprises de la place et grâce au don de plusieurs équipements récents;
- Décroché plusieurs mandats d'entretien et de rénovation de machines lui permettant de placer ses apprenants dans des conditions de réalités industrielles.

Enfin, en matière de gestion, le CNIP a reconduit l'ensemble de ses certifications en qualité (Eduqua et ISO 9001 version 2000).

SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION

Globalement, les rendements moyens qu'a connus l'agriculture auront des répercussions économiques peu favorables pour nos agriculteurs. En raison de la situation financière toujours précaire de l'Etat, diverses subventions agricoles ont été réduites en 2006. Si les aides à l'investissement pour les améliorations structurelles agricoles (améliorations foncières et constructions rurales) ont pu être assurées, les crédits sont bientôt épuisés et le Grand Conseil sera saisi d'une nouvelle demande de crédit-cadre en 2007. A défaut, les travaux de constructions rurales seront interrompus et ceux des améliorations foncières du Val-de-Ruz différés à des temps meilleurs.

Les travaux relatifs à la nouvelle étape de la réforme de la politique agricole (PA 2011) ont encore mobilisé le **service de l'économie agricole** au travers de séances d'information et de groupes de travail cantonal et fédéral. Un différend, non liquidé, a opposé l'OFAG au service en matière de prise en compte de la surface agricole utile dans les pâturages boisés. Les démarches entreprises sur le même sujet par la Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens auprès de la Confédération n'ont pas abouti.

La fusion du service de l'économie agricole avec celui de la viticulture et l'office des vins et des produits du terroir, donnant naissance au service de l'agriculture (SAGR) au 1^{er} janvier 2007, a aussi occupé le service en 2006. Diverses activités assumées par les anciennes

entités ont été redistribuées et partiellement délocalisées. Ainsi, le site de l'ancien service de la viticulture d'Auvernier est devenu en 2007 la station cantonale de viticulture et la consultation en économie laitière, qui remplace le SICL, est confiée à une nouvelle structure intercantonale mise en place par les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel, avec une antenne à Cernier.

Bien que les vignes en production aient diminué cette année de quelque 2 ha pour totaliser 596,6 ha, la pression sur la zone viticole reste assez forte et le **service de la viticulture** a de nouveau été sollicité pour analyser des possibilités de dézonage, alors que dans le même temps une importante demande de constitution a été déposée pour créer un vignoble dans une situation peu favorable à la viticulture. Comme d'autre part la plantation de vignes à fruits (raisins de table) est aujourd'hui possible hors du cadastre, la maîtrise de l'évolution des surfaces en vigne et des droits de production a exigé au cours de l'année écoulée une attention toute particulière. Avec l'aide fédérale à la reconversion, les surfaces en chasselas ont continué à diminuer alors qu'augmentaient parallèlement les surfaces en cépages rouges, essentiellement pinot noir et gamaret. Le rapport d'encépagement rouge/blanc est aujourd'hui de 53,1%/46,9%.

Les vignes éparses, situées à l'extérieur de la zone viticole, représentent 86 ha ou 14% de la surface en vigne du canton. Outre les natures de vigne disséminées en zone de construction, elles comprennent également toutes les vignes créées dans la zone agricole après la délimitation de la zone viticole en 1976, alors qu'elles devraient être considérées comme appartenant à cette dernière. Dans ce contexte, une première analyse concernant la redéfinition de la zone viticole a donc été conduite en 2006 par le service de la viticulture et devra être finalisée par le service de l'aménagement du territoire. Il y aura cependant lieu de rester prudent: la table ronde organisée le 1^{er} juin 2006 au Château de Boudry à l'occasion des 40 ans de protection des vignes a rappelé l'attachement des Neuchâtelois et des autorités politiques à leur vignoble.

Avec une moyenne, tous cépages confondus, de 685 g/m², la récolte 2006 est encore inférieure à celle de 2005. Se chiffrant à peine 4 millions de kilos, c'est la plus faible récolte depuis 1997. Qualitativement, et bien

qu'elle se situe dans la moyenne des 15 dernières années, elle est inférieure à la récolte 2005, qui était exceptionnelle.

En 2006, le **service de la consommation** (SNCO) a été chargé d'une nouvelle mission, soit le contrôle du marché dans le cadre de la nouvelle loi sur les produits chimiques (LChim) entrée en vigueur en août 2005. Dès 2007, ces tâches d'exécution seront confiées au service cantonal de protection de l'environnement (SCPE).

L'exercice 2006 a permis de réaliser les objectifs suivants :

- Préparation de la fusion du service de la consommation et des affaires vétérinaires pour créer le nouveau service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), une restructuration entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 et qui permettra d'économiser 3,65 postes de travail dès la première année et environ 3,5 millions jusqu'à la fin de la législature ;
- Accord de principe pour l'extension au canton du Jura de l'accord intercantonal GE-VD-NE visant une coordination complète des activités analytiques des laboratoires cantonaux romands ;
- Rattachement au SNCO des trois contrôleurs communaux des denrées alimentaires depuis 1^{er} janvier 2006 ;
- Mise en œuvre des modifications du droit alimentaire fédéral entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2006 pour harmoniser le droit suisse avec le droit européen et consistant en des modifications structurelles (suppression des SICL), opérationnelles (mise en place d'un système d'agrément pour certaines entreprises) et matérielles (adaptation des normes).

L'activité du **service vétérinaire** a été marquée en 2006 par l'irruption potentielle de la grippe aviaire et la polémique sur les mesures à prendre à l'égard des chiens dangereux.

Dans le cas de la grippe aviaire, les mesures sanitaires adéquates ont été prises immédiatement et les informations diffusées ont permis d'expliquer que la maladie, sous sa forme actuelle, n'est pas dangereuse pour l'homme.

Faute de bases légales suffisantes, le Conseil fédéral a renoncé à interdire les pitbulls et les races apparentées, ce qui a conduit à l'édition de dispositions cantonales des plus disparates. Neuchâtel a maintenu sa politique volontariste, basée sur la prévention, l'information et la prise de mesures fortes à l'encontre des chiens et des maîtres problématiques, quelle que soit la race des canidés. Cette politique a de nouveau porté ses fruits puisque le nombre de morsures recensées en 2006 est le plus faible de ces cinq dernières années, inférieur de 41% par rapport à l'année de référence 2002. Parallèlement, le programme de prévention des morsures offert aux classes enfantines et primaires a connu son plus haut taux de fréquentation, avec 85% des élèves potentiellement concernés ayant suivi le cours, soit 3251 enfants.

2006 a aussi été consacrée à la préparation de la fusion du service avec celui de la consommation, fusion visant une simplification structurelle, des synergies internes et externes, la diminution de plus de 10% des effectifs et une baisse marquée des charges.

SECTEUR MIGRATIONS

Fruit de la restructuration du service de l'asile et des réfugiés et du service des étrangers, le nouveau **service des migrations** (SMIG) a mené de front l'ensemble des missions dont il est chargé depuis le 1^{er} janvier 2006 dans les domaines de l'asile, du séjour et de l'établissement des étrangers et de la main-d'œuvre étrangère, cela en assurant la mise en place des nombreuses mesures inhérentes à tout processus de restructuration. A court et moyen termes, outre la consolidation de ces mesures, le SMIG veillera à asseoir les dispositifs élaborés et introduits au cours des dernières années pour garantir l'accueil des requérants d'asile et assurer une gestion financière adéquate en relation avec les subventions de la Confédération. La mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers, lesquelles ont été acceptées en votation populaire en septembre 2006 et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2007 pour certaines et le 1^{er} janvier 2008 pour d'autres, ainsi que la participation de la Suisse au système de coopération Schengen/Dublin, viendront dicter le rythme, la variété et le contenu des tâches que le service devra mener.

Sur le front de l'intégration, l'année a été marquée par l'action NeuchàToi à travers laquelle la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE) et le **Bureau du délégué aux étrangers**, en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, ont réalisé, de mars à novembre 2006 une opération culturelle inédite de grande envergure sur le thème de l'identité neuchâteloise.

Au total, ce sont plus de 250.000 personnes qui ont suivi les 185 manifestations déclinées en plus de 500 événements. Le programme des manifestations réparties sur l'ensemble du territoire s'adressait à toutes les classes d'âge et à chacune et chacun en fonction de ses affinités sociales, culturelles ou sportives. Il a offert un espace de réflexion sur les contours passés, actuels et futurs de l'identité des habitants du canton et a rencontré un vif succès.

7. Département de l'éducation, de la culture et des sports



Restructuration des Conservatoires

Sur le plan suisse, l'année 2006 est une date cruciale dans le domaine de l'éducation et de la formation. Le 21 mai de cette même année, le peuple suisse a adopté, à une large majorité (86%), les nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation. L'harmonisation progressive du système éducatif suisse est en bonne voie; le concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) a été mis en consultation, de même que l'avant-projet de convention scolaire romande. Le paysage éducatif helvétique se transforme.

Il n'est jamais superflu de rappeler l'importance de l'enseignement, de la formation et de la recherche dans ce pays et à fortiori dans le canton de Neuchâtel. Il est également intéressant de mettre en relief la formation d'un point de vue économique.

La majeure partie des dépenses de formation incombe aux cantons (17 milliards en 2003), qui consacrent près d'un quart du montant total de leurs dépenses à l'éducation. La situation financière des cantons et de la Confédération, les recettes fiscales et les diverses dépenses (transports, assurances sociales, etc) déterminent la marge de manœuvre de la politique éducative. Par ailleurs, l'importance que les acteurs politiques accordent à l'éducation, par rapport à d'autres secteurs, est un élément décisif.

On justifie généralement l'engagement de fonds publics dans l'éducation en invoquant le rôle qu'elle joue en augmentant les chances des demandeurs d'emploi et en stimulant la compétitivité et l'économie d'un pays. Il est démontré qu'une formation postobligatoire protège du chômage, même en période de récession. Si l'on entend ainsi investir dans la formation pour combattre le chômage, il faut cibler les investissements de telle sorte que le minimum de personnes achèvent leur formation sans qualification postobligatoire.

Les objectifs du DECS en matière d'enseignement et de formation, contenus dans la feuille de route du programme de législature, sont ambitieux et stimulants: améliorer la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle, réaliser une école supérieure unique, réduire les coûts de l'enseignement obligatoire, redéfinir le rôle et les missions de l'enseignant et des directions d'école, à titre d'exemple.

Au 31 décembre 2006, des objectifs ont été atteints, à savoir: réduire les coûts de l'enseignement obligatoire, en adaptant pour la rentrée scolaire 2006 l'Arrêté concernant l'organisation des classes et le subventionnement des traitements dans l'enseignement obligatoire (effectifs minimaux des élèves), engager des changements structurels dans l'organisation du DECS, exploiter le potentiel informatique (scolaire) à disposition tout en

recentrant les missions et en redéfinissant les prestations, définir une politique culturelle ciblée et ambitieuse.

D'autres sont en phase de concrétisation avancée, à savoir : améliorer la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle, régler l'avenir des écoles supérieures, créer une institution de formation continue publique unique, clarifier le rôle et les missions des directions d'école, réévaluer les missions du service des sports.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général a bien entendu assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major au service de la cheffe de département (préparation et suivi des dossiers du DECS traités au Conseil d'Etat, coordination des activités liées à la préparation du budget du DECS, préparation et suivi des affaires parlementaires, etc.)

Il a plus particulièrement participé aux travaux de mise en œuvre des objectifs du DECS ancrés dans le programme de législation, conceptualisé et mis en œuvre la restructuration du département, collaboré aux travaux liés à l'avenir de l'Observatoire cantonal ou à divers projets universitaires, participé aux travaux ayant permis la définition d'une nouvelle politique culturelle, conduit les opérations de restructuration des conservatoires ainsi que conduit un groupe de travail chargé de l'organisation, du fonctionnement et du financement du domaine de l'enseignement spécialisé dans le cadre de la RPT.

Les comptes 2006 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de charges de quelque 589'406 francs. Durant l'exercice écoulé, les indemnités de remplacement découlant de maladies, d'accidents et de congés-maternité se sont élevées à 5.623.809 francs (en augmentation d'environ 11%).

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)

Le CAPPES a poursuivi l'ensemble de ses activités dans le cadre du développement de

la qualité de vie au travail, de la prévention de la violence et de la gestion des situations critiques pour tous les établissements scolaires du canton. Il a par ailleurs assuré comme par le passé la consultation psychologique pour les situations difficiles rencontrées dans les écoles primaires et enfantines.

Ces prestations permettent de favoriser un climat scolaire propice au bien-être social et aux apprentissages et d'accompagner les professionnels en difficulté et les responsables dans les projets et changements en cours.

Le nombre global d'accompagnements ainsi que de réalisations de prévention est stable par rapport aux années précédentes. Cependant, les situations signalées nécessitent souvent une intervention plus importante et de plus longue durée.

Office des bourses

Dans le secteur des bourses d'études, l'office a connu une année 2006 pour le moins exceptionnelle, en raison d'un effectif en personnel insuffisant. A tel point que toute comparaison de chiffres avec les exercices précédents paraît vaine. Par mesure d'économies (baisse linéaire des subventions), les bourses octroyées aux célibataires sans enfant à charge ont été diminuées de 5% sur l'année scolaire/universitaire 2006-2007. Enfin cette petite entité administrative a préparé son rattachement à un domaine plus proche en termes d'activités quotidiennes. Dès le 1^{er} juillet 2007, l'office changera de département et sera transféré au service de l'action sociale.

Service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP)

Dans le cadre de la réorganisation du DECS, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006, l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) a retrouvé le statut de service qu'il avait jusqu'en 1981.

Les consultations en orientation professionnelle ont augmenté depuis une quinzaine d'années (+66% pour les adultes, +69% pour les jeunes hors scolarité et +29% pour les élèves en fin de scolarité obligatoire).

Cette augmentation a entraîné une diminution des prestations en psychologie scolaire (-22%). Cette diminution sera encore accentuée au cours du prochain exercice dans le cadre des économies financières décidées par le Conseil d'Etat.

La collaboration interinstitutionnelle, bien rodée entre les ORP et les OROSP pour offrir des consultations aux chômeurs, s'est enrichie d'un nouveau volet avec l'office de l'action sociale (ODAS). Elle s'adresse à certains bénéficiaires de l'aide sociale inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle.

Le projet « Mentoring » mis en place avec succès au second semestre 2005, a été prolongé en 2006. Il prévoit, en collaboration avec le service de la formation professionnelle et des lycées et le service de l'emploi, d'accompagner et d'appuyer une soixantaine d'élèves sans solution en fin de scolarité obligatoire.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle a nécessité la préparation d'un projet de loi cantonale sur l'orientation scolaire et professionnelle qui a déjà été soumis en consultation. La loi devrait être proposée au Grand Conseil en principe en 2007.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Service de l'enseignement obligatoire

Durant l'année scolaire 2006-2007, 3322 élèves sont accueillis dans 165,5 classes enfantines*.

Pour les écoles primaires, on compte 9670 élèves, répartis dans 527,5 classes*.

Quant aux écoles secondaires 1, 8237 élèves suivent leur scolarité dans 438 classes*.

* Effectifs au 31 décembre 2006.

Le marché de l'emploi du secteur préscolaire est toujours pléthorique. Si quelques maîtresses d'école enfantines prétendent aux indemnités de chômage, certaines doivent se tourner vers d'autres cantons ou une autre profession et d'autres effectuent des remplacements.

Au degré primaire, sur les 37 enseignant(e)s sorti(e)s de la HEP-BEJUNE en 2006, 24 ont

trouvé un emploi à temps complet ou partiel. Les autres se sont tourné(e)s momentanément vers d'autres types d'activités ou effectuent des remplacements.

Dans le domaine de l'enseignement spécialisé, la rédaction des directives relatives aux élèves ayant des besoins particuliers liés à un handicap et qui concernent l'ensemble de la scolarité obligatoire a été achevée de même que la consultation auprès de l'ensemble des partenaires. Les directives ont été mises en application dès la rentrée scolaire.

Suite à une étroite collaboration entre le Centre régional d'apprentissages spécialisés (CERAS) et le service de l'enseignement obligatoire, le projet « dysphasie » visant à maintenir et aider dans l'école publique les élèves souffrant de graves troubles du langage a débuté dès la rentrée d'août 2006.

A la rentrée d'août 2006, le plan d'études neuchâtelois (PENSE) a été introduit au degré 7. La HEP-BEJUNE, en collaboration étroite avec le service de l'enseignement obligatoire, a dispensé une formation y relative à tous les maîtres, de tous les degrés du secondaire 1.

Il s'agira ensuite d'assurer le déploiement et le suivi de ce plan d'études qui sera introduit au niveau 8 à la rentrée d'août 2007 et au niveau 9 à la rentrée d'août 2008.

Au niveau de l'enseignement obligatoire, dans le but de diversifier, intensifier et améliorer la collaboration École-familles, dès la rentrée scolaire d'août 2006, les écoles proposent des journées portes ouvertes et mettent à disposition des espaces de dialogue. Elles ont en outre diffusé un document de référence.

L'importante réorganisation du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) présentée en mars par la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2006. Dans ce cadre, l'office de la statistique et de l'informatique scolaire (OSIS) a été supprimé, avec un rattachement de ses trois missions (pédagogique, informatique technique et statistique scolaire) à d'autres entités, à savoir le volet pédagogique au service de l'enseignement obligatoire sous la forme d'un bureau de l'informatique scolaire (BIS) et le volet technique au service du traitement de l'information. Le volet statistique scolaire a été rattaché à l'office

cantonal de la statistique (OCSTAT), au Département de l'économie, dès le 1^{er} juillet 2006. Un seul poste de travail a été déplacé à l'OCSTAT, les autres collaborateurs ayant une activité dans le cadre de la statistique étant restés au BIS avec une utilisation de leurs compétences et un recours à leur collaboration qui s'effectue en coordination entre le BIS et l'OCSTAT.

Formation professionnelle et lycées

La réglementation d'application de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle a été rédigée durant le premier semestre de l'année et adoptée par le Conseil d'Etat.

Conformément aux nouvelles bases légales et réglementaires, les nouvelles structures de conduite de la formation professionnelle, à savoir le conseil et les commissions de domaines, ont été mises en place progressivement pour être désormais toutes fonctionnelles.

Au début de l'année 2006, la cheffe du DECS et le Conseil d'Etat ont décidé de donner une nouvelle structure organisationnelle à l'ensemble des formations postobligatoires dispensées dans notre canton. Rappelons que jusque-là le service de la formation professionnelle (SFP) gérait toutes les filières professionnelles des niveaux allant du préapprentissage jusqu'aux HES et que le service de la formation universitaire (SFU) gérait lui les lycées, les écoles de culture générale, l'université et la HEP. Depuis le 1^{er} juillet, le SFP est devenu SFPL suite à l'intégration des lycées et des écoles de culture générale. Formellement, ces écoles sont regroupées au sein du bureau des lycées académiques neuchâtelois (BLAN) qui fait partie intégrante du service. Le SFU est devenu le service des hautes écoles et de la recherche (SHER) en accueillant les HES en son sein.

Dans le cadre de la transition entre le secondaire 1 et le secondaire 2, plusieurs groupes de travail ont remis en fin d'année un catalogue de propositions visant notamment à :

- mieux accompagner les élèves en fin de scolarité obligatoire dans l'élaboration de leurs projets de formation subséquente;

- améliorer la lisibilité et la cohérence des offres de préapprentissage dans le haut et le bas du canton;
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes les plus fragiles en offrant des voies de formation différenciées et adaptées notamment aux bénéficiaires de l'aide sociale âgés de moins de 30 ans pour lesquels le Grand Conseil a adopté en décembre un vaste plan d'action.

Conformément aux intentions annoncées par le Conseil d'Etat dans son programme de législature, les filières de formation professionnelle du niveau supérieur (ES) ont été regroupées au sein d'une seule entité: l'École Supérieure du canton de Neuchâtel (ESNE). Depuis l'automne 2006, le CPLN et le CIFOM ont mis en commun leurs offres de formation continue. C'est là un premier pas vers la mise en place d'une structure unifiée de formation continue qui regroupera encore d'autres partenaires du secteur public neuchâtelois.

En septembre, la formation professionnelle neuchâteloise a vécu un événement sans précédent avec la manifestation Capa'cité. Grâce à l'engagement extraordinaire de responsables d'associations professionnelles, d'écoles professionnelles, du SFPL et en étroite collaboration avec le service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP), le service de l'enseignement obligatoire (SEO) et les directions des écoles secondaires, tous les élèves de 8^e et de 9^e années ont eu l'occasion de voir à l'œuvre des apprenants et des professionnels de tous les principaux secteurs d'activité présents dans notre canton.

Au niveau pédagogique, un projet de réforme de l'application cantonale de l'ordonnance fédérale sur le règlement de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORRM) a été finalisé. Il est le fruit d'une large consultation au sein du corps enseignant neuchâtelois. Il devrait être validé par les autorités en 2007. Seules des modifications mineures devraient être apportées au règlement des études des lycées cantonaux.

Au 31 décembre 2006, 2823 contrats d'apprentissage en entreprise et 1227 contrats en école sont en cours. Dans les lycées académiques, le nombre d'élèves se monte à 3'339 élèves.

Pour la Haute École Arc, 2006 a été une année riche en expériences, en création mais aussi en consolidation. De nombreuses activités ont rythmé la deuxième année d'existence de l'institution qui regroupe les forces HES des cantons de Neuchâtel, du Jura et de la partie francophone du canton de Berne.

Il faut citer notamment la poursuite de l'élaboration des bases légales et réglementaires, la finalisation du statut du personnel, la consolidation des comptes et l'adoption du budget, la négociation de conventions avec des tiers, la mise en place d'un projet de convention sur la location de locaux, l'important projet de regroupement des sites de la HE-ARC, la mise en place de la nouvelle filière fédérale d'Ingénieur-e Designer et sa reconnaissance par l'OFFT, la participation active à l'élaboration du projet de nouvelle convention intercantonale HES-SO.

Ainsi, les missions interdépendantes de formation, de post-formation, de recherche appliquée, de développement et d'activités de service dévolues à l'école ont pu être menées à bien, dans un contexte éducationnel et de besoins du marché qui s'ouvre aux diplômés de l'école.

Hautes écoles et recherche

L'année écoulée aura été celle d'une restructuration importante de l'ancien service de la formation universitaire (SFU), devenu service des hautes écoles et de la recherche (SHER) totalement dédié au secteur tertiaire. En conséquence, les domaines des lycées, des échanges scolaires et de l'université populaire ont été transférés dans d'autres services. Dans le même temps, les hautes écoles spécialisées ont rejoint le SHER. Cette restructuration a conduit à un regroupement des locaux à Neuchâtel et à une réduction des ressources en personnel.

A mi parcours de la période rectorale, il est déjà possible de dresser un bilan intermédiaire de l'application du mandat d'objectifs avalisé par le Grand Conseil. Un rapport intermédiaire a été remis au Conseil d'État et permet de mesurer le chemin parcouru. Il convient de retenir ici quelques éléments significatifs parmi lesquels: l'intégration du Forum suisse des Migrations à la faculté des lettres et sciences humaines, la création prochaine d'un

laboratoire Temps/Fréquence (LTF) au sein de l'IMT, la mise en place de la Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS), le passage complet au modèle de Bologne, les succès enregistrés par la faculté des sciences et leurs ouvertures sur des collaborations prometteuses, le démarrage du processus d'assurance qualité, etc. La croissance des effectifs se poursuit et est réjouissante même si elle pose des problèmes de locaux. Plus de 20 nominations de professeurs ont été enregistrées et témoignent de l'attractivité de notre haute école.

En ce qui concerne l'évolution globale du nombre d'étudiants on constate en 2005–2006, par rapport à 2004–2005, une augmentation de 9.8% (elle est de 1.1% en moyenne nationale pour les hautes écoles universitaires durant la même période) et, par rapport à 2001–2002, une augmentation de 12.9%. Après une longue période de stagnation, cette augmentation de 9.8% et une nouvelle augmentation probablement de même ampleur pour l'année 2006-2007 représentent une évolution extrêmement encourageante.

Formation des enseignants

Fondée officiellement en 2001, la Haute École pédagogique BEJUNE a connu, en cinq ans d'existence, un essor substantiel assorti de changements nombreux. Son évolution se situe actuellement à un moment charnière de l'histoire des institutions universitaires et tertiaires en Suisse et en Europe, avec la mise en œuvre d'un espace européen de l'enseignement supérieur et l'application de la Convention de Bologne.

Conformément à l'article 25 du Concordat intercantonal, le rapport quinquennal 2001 à 2006, retraçant le bilan de l'institution, a paru. Il est utilement complété par le document intitulé «Vision stratégique et plan de développement». Les deux publications sont disponibles sur le site Internet de l'école.

Après la mise en place du nouveau dispositif de conduite en 2005, avec la nomination du recteur, des doyens de plates-formes (PF) et du directeur administratif et financier, la mise en vigueur du nouveau statut harmonisé du personnel, le 1^{er} août 2006, a été un événement clé de l'année.

SPORT

Afin de mieux répondre aux mesures d'économie demandées par le Conseil d'Etat, l'année 2006 a été marquée par une redéfinition précise des tâches des collaborateurs, une formalisation écrite des procédures et la mise en place d'un système de contrôle mensuel de la comptabilité de chaque centre financier.

Par ailleurs, le site Internet du service est toujours visité régulièrement. Il est devenu un outil très apprécié et permet aux utilisateurs de s'informer, notamment des prestations, de télécharger des documents et de s'inscrire en ligne.

Pour l'organisation des camps de ski, le service gère neuf chalets en Valais durant la saison hivernale. Durant l'hiver 2005-2006, 53075 nuitées ont été comptabilisées. Les écoles neuchâteloises représentent plus de la moitié du taux d'occupation. Conformément au programme de législation, une stratégie de recentrage des chalets sur les lieux les plus rentables et les plus demandés a été amorcée. Les baux de Vercorin et d'Evolène ont été résiliés pour 2007. Par ailleurs, un administrateur externe a été engagé dans le but d'alléger les tâches du service et de rendre la prestation à nouveau rentable.

La défense de l'éducation physique est une des priorités de notre service et elle fait partie de l'axe éducation du concept cantonal du sport. Si les services de l'enseignement s'occupent des aspects pédagogiques, le service renforce en cohérence sa promotion en participant à de nombreux colloques, conférences, séances ou autres, tant sur le plan cantonal que fédéral.

Le nouveau règlement du fonds des sports est entré en vigueur le 19 avril 2006 et deux séances d'information destinées aux clubs, sociétés sportives et collectivités publiques ont été organisées tant à Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds.

L'application de gestion des infrastructures @agis, base de données géographiques permettant de recenser les infrastructures sur l'ensemble du canton, a vu le jour. Les objectifs sont de pouvoir offrir aux communes et aux services de l'Etat un outil de consultation, d'analyse et de gestion en ligne des installations sportives.

Institué cette année par le Conseil d'Etat, le prix du Mérite sportif est destiné à récompenser, dans plusieurs catégories sportives, une personne, un club ou un groupement s'étant distingué par des grandes qualités sportives ou par son engagement pour la promotion du sport dans le canton. Ainsi, le service a collaboré avec les quotidiens L'Express et L'Impartial pour récompenser six lauréats par un diplôme et un prix financé par le Fonds des sports

Enfin, afin de simplifier la gestion des week-ends Sport pour Tous, le service a souscrit au système GELORE développé par le Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel. Grâce à ce logiciel, les réservations se font en ligne par le biais du site Internet.

CULTURE

Dans le cadre de la restructuration intervenue au sein du DECS, les services rattachés au service des affaires culturelles ont vu leur dénomination changer, pour s'intituler « office » à partir du 1^{er} juillet 2006. La lisibilité de l'organisation du service des affaires culturelles s'en trouve clarifiée, sans que les missions dévolues aux entités nouvellement nommées ne soient modifiées.

En collaboration avec la commission consultative de la culture, le service des affaires culturelles a travaillé à l'élaboration du plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle. Comme le projet de loi élaboré en 2004 n'a pas été présenté au Grand Conseil, le département a néanmoins souhaité présenter les grandes orientations de la politique culturelle pour la législature en cours. Ainsi qu'il l'a inscrit dans son programme de législature 2006-2009, le Conseil d'Etat a confirmé la volonté de promouvoir la culture et son développement, mais en fixant des priorités. Dans son plan d'intention en matière de politique culturelle cantonale, le Conseil d'Etat a donc proposé des axes prioritaires, qui doivent permettre de mettre en place une politique ambitieuse et ciblée. Cette politique culturelle, qui s'inscrit dans le cadre du RUN, devra être mise en place en étroite collaboration et en partenariat avec les autorités politiques des Villes et des régions. Elle propose des objectifs, des stratégies et des instruments s'appliquant à six domaines culturels recensés. S'attachant surtout au cadre d'intervention du

canton, aux moyens et à la mise en œuvre, ce plan d'intention s'articule ainsi autour des quatre axes suivants: soutenir les institutions ou manifestations phares et les centres de compétences nationaux (axe 1), maintenir une vie culturelle diversifiée et une culture populaire vivante (axe 2), favoriser les talents émergents (axe 3) et sensibiliser le jeune public (axe 4).

En ce qui concerne les subventions, de nouvelles procédures de demande ont été mises en place ainsi qu'un groupe de travail chargé d'évaluer les demandes de soutien et de soumettre des propositions de subventions à la cheffe de département. En effet, afin de mettre en œuvre une politique culturelle plus ciblée, le service des affaires culturelles a modifié sa pratique dans le traitement des requêtes en matière de soutien financier. Ainsi, dès le début de l'année 2006, trois délais ont été introduits pour le dépôt des requêtes de subventions, au terme desquels les dossiers ont été étudiés par un groupe de travail qui a soumis des propositions à la cheffe de département. Cette nouvelle pratique permet de garantir une allocation optimale des budgets disponibles, tenant compte de toutes les requêtes déposées pour une période donnée. Elle concerne toutes les personnes ou institutions qui désirent obtenir un soutien de l'Etat dans le domaine des arts de la scène et de la musique. A l'appui de leur demande, les requérants ont dû compléter un formulaire afin de permettre une meilleure évaluation des dossiers. Ce document a été mis à disposition auprès du secrétariat du service des affaires culturelles et sur www.ne.ch/culture.

Enfin, le service des affaires culturelles a repris les opérations de paiement des factures et des subventions, activité jusque-là assumée par la comptabilité du secrétariat général.

Dans le courant du printemps, le service des affaires culturelles a élaboré, avec le soutien du comité de direction du Conservatoire neuchâtelois, une nouvelle loi sur le Conservatoire. Le projet a été accepté par le Grand Conseil lors de la session de juin 2006. L'entrée en vigueur de cette nouvelle loi est prévue au 1^{er} janvier 2007. Ce texte contient les bases légales de la nouvelle organisation du Conservatoire de musique neuchâtelois. Cette organisation ne sera plus articulée en fonction des sites géographiques mais en fonction des niveaux de formation. Pour répondre à cette nouvelle configuration, la

composition de la direction a été repensée. Ainsi, le poste de directeur de l'École de musique et le poste de directeur de la formation professionnelle ont été mis au concours au début de l'automne. Les postes de directeur du Conservatoire de musique de Neuchâtel et du Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds/Le Locle ont été supprimés au 31 décembre 2006.

Du côté de l'office et musée d'archéologie, le départ à la retraite de Michel Egloff, remplacé par Matthieu Honegger, a induit une nouvelle répartition des rôles. Ainsi, Beat Arnold, archéologue cantonal a pris la tête de l'office et musée d'archéologie, Matthieu Honegger occupant le poste de directeur du Laténium. L'exposition temporaire « Trésor des steppes » a rencontré un grand succès et a consolidé les relations du Laténium avec le Musée de l'Ermitage à Saint-Petersbourg.

Dans les offices des archives et de la protection des monuments et sites les nombreux projets en cours ont été menés à bien, même si les restrictions budgétaires n'ont pas épargné ces entités.